

21 janvier 2016

8^e DÉBAT OCIRP AUTONOMIE

Maison de la Radio | Paris | Studio 104
8h30 - 14h

QUESTIONS DE **PRIORITÉ**
QUESTION DE **DIGNITÉ**



INSCRIPTION
GRATUITE
ocirp.fr

Perte d'autonomie :
quelles politiques,
quels financements ?

 **OCIRP**
unis par excellence

 **Le Monde**  **LesEchos**

 **AG2R LA MONDIALE**

 **Humanis**
Partager / c'est partager

 **KLESIA**
ACTIVITÉS DÉPENDANTES

 **malakoff medéric**

 **MUTEX**

 **PROBTP
GROUPE**

8^e DÉBAT OCIRP Autonomie

Perte d'autonomie : quelles politiques, quels financements ?

Maison de la Radio – Studio 104 Olivier Messiaen

Paris, le 21 janvier 2016

Sommaire

Ouverture	4
Laurent GUIMIER	4
Directeur de France Info	4
Philippe PIHET	5
Vice-président de l'OCIRP	5
Patrick GOHET	7
Adjoint du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité	7
Laurence ROSSIGNOL	9
Secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, auprès de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes	9
Table ronde n°1	14
L'autonomie : question de financement, question de société, question de regard	14
Présentation du Baromètre Autonomie – OCIRP – France Info – Le Monde 2015	15
Table ronde n°2	33
L'autonomie : la place et le rôle de la protection sociale complémentaire	33
Echanges avec la salle	48
Clôture	51
Jean-Louis PEYRUDE	51
Président de l'OCIRP	51

Ouverture

Laurent GUIMIER
Directeur de France Info

Patrick LELONG - France Info

Je prie Laurent GUIMIER, le directeur de France Info, de bien vouloir nous rejoindre pour quelques mots d'accueil.

Laurent GUIMIER

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Au nom du président de Radio France Mathieu GALLET, je vous souhaite la bienvenue dans cette Maison de la radio. C'est une maison de culture, de connaissance et d'information et à ce titre elle est le lieu de la contemplation, de l'émotion, mais aussi de l'échange.

Je vous souhaite également la bienvenue au nom de France Info, média global d'information du service public et chaîne trentenaire qui, depuis son origine, repose sur deux objectifs : le premier consiste à donner une information en temps réel, qui soit réactive, rigoureuse, de la qualité du service public ; le second à prendre le temps d'échanger, de participer au débat, voire de l'organiser. C'est pourquoi nous sommes très fiers de continuer à accompagner cet événement. C'est la 8e année que France Info s'associe au débat sur l'Autonomie de l'OCIRP et, à titre personnel, je suis très heureux d'encourager notre participation.

À titre encore plus personnel, je suis tout aussi heureux d'assister aux échanges, car, il y a une dizaine d'années, je commettais un pamphlet dont le principe était d'organiser la guerre entre les générations. J'étais trentenaire à l'époque et je me plaignais du fait que les trentenaires n'accédaient pas aux postes à responsabilités. En résumé, cela signifiait : « *dehors les vieux* ». C'est un peu plus compliqué pour moi aujourd'hui d'assumer ce que j'ai écrit, même si je continue de le faire. Mais j'ai beaucoup évolué sur la question !

Avec mon co-auteur Nicolas Charbonneau, nous esquissons quelques lignes à la fin de l'ouvrage en faveur de l'idée selon laquelle la solution du problème réside sans doute dans le métissage, la mixité des générations et la compréhension entre les âges. La démographie, l'évolution et le progrès, notamment médical, nous condamnent heureusement à vivre très longtemps tous ensemble.

Je vous remercie d'avoir choisi ce lieu, et la meilleure chose que je puisse faire maintenant c'est de ne pas m'éterniser pour vous laisser assister à ces échanges que nous allons nous efforcer de bien relater sur la chaîne info du service public.

Je vous remercie et vous souhaite une bonne matinée.

Philippe PIHET
Vice-président de l'OCIRP

Patrick LELONG

J'appelle à présent M. Philippe PIHET, vice-président de l'OCIRP.

Philippe PIHET

Après notre jeune directeur de France Info, voici le jeune vice-président de l'OCIRP, qui ne fait pas son âge ... mais beaucoup plus.

Avant de commencer, je voudrais m'adresser à Laurent GUIMIER, pour le remercier d'abord, mais aussi pour lui rappeler la réalité mathématique, sinon philosophique, qui veut que les jeunes et les vieux prennent un an tous les ans. Je l'invite donc très amicalement à relire Ronsard avant de réécrire un pamphlet.

Mesdames, Messieurs, nous avons décidé, le président Jean-Louis PEYRUDE et moi-même, de dédier à la mémoire d'Antoine FAESCH, mort hier à l'âge de 89 ans, cette 8e édition du débat Autonomie. Parmi tous les mandats qu'il a occupés, Antoine FAESCH a été, pendant au moins vingt ans, président paritaire de l'OCIRP. Nous tenions donc à saluer sa mémoire.

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette 8e édition du débat Autonomie qui est consacrée aux politiques et aux financements de la perte d'autonomie. Cette huitième édition se tient dans le Studio 104 de la Maison de la Radio, dans lequel c'est toujours un plaisir de venir pour l'auditeur assidu de France Info que je suis. Je remercie une nouvelle fois la Radio France et France Info de nous recevoir.

Nous organisons ce 8e débat en étroite partenariat avec les Groupes de Protection sociale et la Mutualité. Je me plais à souligner le plus souvent possible que les paritaires et les mutualistes sont tous les deux de la même famille, celle des assureurs non lucratifs. Je remercie également, outre France Info que j'ai déjà citée, le journal *Le Monde* et LCP-Assemblée nationale, médias partenaires du débat OCIRP Autonomie.

Nous remercions aussi Madame la Ministre Laurence ROSSIGNOL, qui assistera à nos travaux. Nous sommes particulièrement sensibles au temps qu'elle nous accorde au regard de l'emploi du temps qui est le sien.

Notre débat intervient au moment de l'entrée en vigueur de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Nous avons souhaité mettre en relief trois de ses objectifs : mobiliser la société dans son ensemble, aussi bien les jeunes que les moins jeunes, accompagner les personnes âgées dans leur parcours de vie et réaffirmer et renforcer leurs droits et leurs libertés.

La présence des plus hauts représentants de la République constitue pour l'ensemble des Groupes paritaires de Protection sociale et pour la Mutualité une véritable reconnaissance de nos organismes, acteurs non lucratifs de la prise en charge de nos concitoyens touchés par la perte d'autonomie et de leurs proches.

Je vous remercie également d'avoir répondu très nombreux à notre invitation et à celle de nos partenaires. Votre forte présence nous prouve que cette question est un des enjeux majeurs de la société de demain. L'OCIRP et ses partenaires organisent ces journées de sensibilisation à la fois pour les décideurs, mais aussi pour l'opinion publique et poursuit deux buts majeurs : rappeler que la perte d'autonomie demeure un sujet de préoccupation permanente pour notre société, et ce au-delà de l'actualité législative ; faire connaître notre engagement commun pour la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et notre soutien aux proches aidants, assuré par l'ensemble de nos organismes qui accompagnent les familles tout au long de leur vie.

Organismes paritaires créés et gérés par les partenaires sociaux, mais aussi organismes mutualistes, nous participons par notre action à la prise en charge de nos aînés dans la société, dans la droite ligne des missions d'intérêt général qui nous ont été confiées par les pouvoirs publics.

L'enjeu du financement du risque de la perte d'autonomie pose toujours question et il constituera le fil conducteur de notre matinée qui débutera par une première table ronde intitulée : « *L'autonomie : question de financement, question de société, question de regard* ». Elle sera complétée par la présentation des résultats du Baromètre 2015 réalisé par l'OCIRP, France Info et *Le Monde* et l'intervention de Patrick GOHET, adjoint du Défenseur des droits chargé de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité. Les échanges de la seconde table ronde concerneront la place et le rôle de la protection sociale complémentaire en présence des représentants des groupes de protection sociale et de la mutualité.

Je vous remercie encore une fois d'être à nos côtés. Nous espérons que nos actions et nos initiatives contribuent à donner aux personnes touchées par la perte d'autonomie toute leur place dans la société, à assurer leur prise en charge et *in fine*, à participer au maintien de leur dignité.

Patrick GOHET
Adjoint du Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations
et de la promotion de l'égalité

Patrick LELONG

Je vous remercie. Nous demandons maintenant à Patrick GOHET de bien vouloir nous rejoindre. Merci d'être avec nous. Lors de la préparation de ce débat, vous nous avez indiqué, en tant qu'adjoint au Défenseur des droits œuvrant pour ce combat quotidien, que l'âge était l'un des principaux facteurs de discrimination.

Patrick GOHET

Je salue d'abord chacun et chacune d'entre vous. Je remercie l'OCIRP de donner à l'institution du Défenseur des droits la possibilité de s'exprimer sur ce sujet. La question de l'âge est importante puisque l'âge est le 6e motif de discrimination sur la liste des vingt motifs recensés. L'état de santé étant le 3e motif de discrimination et le handicap le 2e, nous sommes aujourd'hui au cœur d'une problématique lourde pour la société française.

Frédéric CAZENAVE – *Le Monde*

À combien de saisines annuelles correspond le motif de l'âge ?

Patrick GOHET

Sur les trois quarts estimés recevables des 120 000 saisines qui nous parviennent, 10 à 15 % concernent l'âge. Les chiffres ont été actualisés- le rapport 2015 sera rendu public au début du mois de février - et font état d'un volume très important. Le problème est lié au fait que cette population se plaint peu et pourrait davantage nous saisir, car il s'agit de la rétablir dans ses droits. Elle rencontre des difficultés dans l'accès à l'emploi ainsi qu'au logement et aux soins. Sans oublier que, en dépit de nos actions pour que les caisses de retraite honorent leurs engagements, certaines prennent du retard au moment de payer le premier euro de la retraite à laquelle les personnes concernées ont droit. Il s'agit donc vraiment d'un sujet d'importance.

Patrick LELONG

Pensez-vous que nous allons dans le bon sens ou estimez-vous que la discrimination liée à l'âge est un problème récurrent du fait de la pesanteur des difficultés administrative qu'il est plus difficile de résoudre à mesure que les individus avancent en âge ? Car, vous le savez, nous sommes des champions des petits papiers et des formulaires.

Patrick GOHET

Je pense que nous allons dans le bon sens. Adopter une législation dédiée à ce problème en est la preuve. Toutefois, nous avons mis trop longtemps à le faire. Nous avons commencé au début de la décennie 2000 à parler de dépendance, nous avons animé de multiples débats et nous avons laissé passer des occasions. Par exemple, lorsque nous avons créé la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, nous ne ciblions pas seulement les personnes handicapées, mais aussi les personnes âgées. Cela fait donc un certain nombre d'années que ce problème demeure sans réponse.

Nous sommes confrontés à un paradoxe : l'allongement de la durée de vie est une réalité, appréciable par ailleurs, mais elle s'accompagne souvent de perte d'autonomie. Nous avons manqué de prévoyance face à cette réalité, ce qui nous a inévitablement mis en présence d'une situation discriminante. Il n'est néanmoins jamais trop tard pour bien faire. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement est là et elle représente un vecteur de changements importants qui permettra d'aller loin. Il convient enfin de ne pas oublier, dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, les populations ayant des besoins particuliers. Je pense notamment aux personnes en situation de handicap qui avancent en âge.

Patrick LELONG

Si vous aviez un vœu pour 2016, compte tenu de votre rôle, du contexte et de cette 8e édition du débat sur l'autonomie, quel serait-il ?

Patrick GOHET

Nous ne devons pas perdre de temps, notamment dans l'adoption des textes d'application de la loi. Or c'est parfois un véritable problème. Par exemple, certains textes d'application de la loi relative au handicap ne sont pas encore publiés. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui nous intéresse aujourd'hui, ne doit pas connaître le même sort. Le slogan qui a été retenu par l'OCIRP est parfaitement adapté : il faut faire de la question de la perte d'autonomie une priorité, notamment dans le cadre du grand débat sur le point de s'ouvrir pour l'élection du premier magistrat de France. C'est aussi une question de dignité, non seulement pour chacune des personnes concernées, mais aussi pour la société française qui doit honorer et accompagner dignement ses aînés.

Laurence ROSSIGNOL
Secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie auprès de
la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des Femmes

Frédéric CAZENAVE

Nous vous remercions Patrick GOHET, adjoint au Défenseur des droits. Nous accueillons maintenant Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'État chargée de la Famille, de l'Enfance des personnes âgées et de l'Autonomie, qui nous parlera, pour commencer, du timing d'application de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Laurence ROSSIGNOL

Avant de commencer, je souhaiterais rebondir sur ce qui a été dit précédemment pour apporter quelques précisions : les décrets d'application de la loi sont ma nouvelle priorité. La priorité de l'année écoulée concernait l'adoption de la loi. Je pense pouvoir dire que nous aurons publié tous les décrets indispensables pour la mise en œuvre de la loi d'ici juin 2016. Après juin, seuls resteront à publier les décrets correspondant aux parties de la loi applicables en 2017. Nous veillons donc attentivement à ce qu'aucun retard ne soit pris dans l'application de la loi du fait de la lenteur de la publication des décrets.

Par ailleurs, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'adjoint du Défenseur des droits et j'aimerais lui dire que les questions liées à la dignité ont été intégrées dans la loi. Il s'agit d'ailleurs de la partie que j'ai moi-même portée et apportée, la greffant sur ce projet qui était déjà à un stade avancé quand j'ai pris mes fonctions. Nous avons également introduit de nombreuses dispositions qui complètent l'esprit de la loi. Ce dernier a trait à l'adaptation de la société au vieillissement : notre société se doit d'être attentive et préservatrice des droits et de la dignité des personnes. Nous avons ajouté plusieurs volets à cette loi : la liberté d'aller et venir, le recueil du consentement lors de l'entrée en établissement, la désignation d'une personne de confiance. Ils renforcent les droits de la personne et s'inscrivent donc totalement dans l'esprit dans lequel la loi a été conçue. Concernant la loi elle-même, je l'ai présentée devant vous l'année dernière. Je ne le ferai donc peut-être pas de nouveau intégralement. Je donnerai néanmoins quelques éléments importants liés aux changements qu'elle apporte.

Premièrement, il s'agit de répondre à la question suivante : quelle est la part du budget que la France consacre à la perte d'autonomie ? J'aimerais beaucoup qu'un sondage m'indique la façon dont les Français identifient et évaluent l'effort collectif en faveur de la perte d'autonomie. Notre pays consacre tout de même 21 milliards d'euros chaque année à l'accompagnement de la perte d'autonomie. Ces 21 milliards d'euros sont consacrés à la santé spécifiquement liée à la perte d'autonomie (à différencier des dépenses de soins des personnes âgées), la prise en charge du médico-social et l'hébergement. Le taux de couverture peut être évalué à 75 % de la totalité des dépenses qui sont estimées à 28 milliards d'euros. La solidarité nationale est déjà très mobilisée en France. Avec cette affirmation, je n'ignore et ne minore pas le reste à charge, qui est douloureusement vécu par les familles, en particulier en établissement.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a deux vocations : elle vise d'abord la création de nouveaux droits sociaux et de nouvelles prestations ; elle porte ensuite une vision de la place que doivent occuper les personnes âgées dans notre société, c'est-à-dire qu'elle doit définir la façon dont notre société doit s'adapter à l'évolution de la démographie.

Je dirais d'abord un mot sur les droits sociaux et sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Cette allocation a été créée en 2001 par le gouvernement de Lionel Jospin avec une ambition de justice sociale. L'appréciation de la prestation APA a été conçue de façon assez originale par rapport aux principes régissant la protection sociale, car cette prestation est à la fois universelle et modulée selon les ressources propres des personnes. Autrement dit, chacun a le droit à l'APA, mais le montant dépend des revenus du bénéficiaire.

Aujourd'hui, 1,2 million de personnes bénéficient de cette allocation dont 20 % âgés de plus de 85 ans et 50 % de plus de 95 ans. Ces chiffres témoignent de la pertinence de cette aide et de l'engagement que nous portons à la perte d'autonomie. 60 % des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile et 40 % sont en établissement. J'ajouterais que l'APA en établissement allège également le reste à charge même si, je le précise une nouvelle fois, ce reste à charge demeure important pour les usagers.

L'acte 2 de l'APA, déjà initié et sur le point d'être mis en œuvre vers février-mars 2016 dans le cadre de la nouvelle loi, consiste à engager des moyens supplémentaires en faveur des personnes à domicile. Concrètement, cela signifie que les personnes ayant « saturé leurs plans d'aide », selon l'expression du jargon, pourront grâce à la nouvelle APA bénéficier d'une heure de plus d'aide à domicile par jour si elles sont en Gir 1 et 2 et d'une heure de plus par semaine si elles sont en Gir 3 ou 4. En outre, cette nouvelle APA permettra également de diminuer le reste à charge des bénéficiaires.

En conclusion, je dirais que, dans un pays ayant pris en compte la perte d'autonomie et au regard de l'effort collectif supplémentaire que nous devons produire, la nouvelle loi est une loi de droits nouveaux qui favorisera les bonnes conditions du maintien à domicile des personnes connaissant une perte d'autonomie. Peut-être pourriez-vous poser une question pour que je reprenne mon souffle ?

Frédéric CAZENAVE

Vous avez évoqué la prise en charge de la collectivité, soit les 21 milliards d'euros dont 7 milliards sont consacrés notamment à l'hébergement. Cependant, la baisse du reste à charge en établissement est une question que votre loi ne traite pas. Elle ne traite pas non plus la fameuse question du financement global de la perte d'autonomie. Ma question est la suivante : jusqu'à quand peut-on reporter cette question ?

Laurence ROSSIGNOL

Nous sommes effectivement en train de faire de la prospective et nous sommes également au cœur du débat démocratique et politique au sens noble du terme. À mon sens, après avoir observé l'inquiétude des Français sur la prise en charge de leur vieillissement et de celui de leurs proches ainsi que sur l'ensemble de notre système de protection sociale et collective, il apparaît clairement que nous sommes presque parvenus au stade où les questions durables sont posées. Faut-il un cinquième risque qui serait le risque dépendance ? Comment devons-nous le financer ? Sous la forme d'une protection de base accompagnée d'une protection complémentaire ? Cette protection complémentaire doit-elle fonctionner selon un système assurantiel volontaire ou selon un système obligatoire ? Continuons-nous de suivre les principes de notre protection sociale mutualisée fonctionnant grâce à la solidarité ? À l'inverse, faisons-nous plutôt le choix des assurances individuelles ? J'ai plusieurs points de vue sur ce sujet. Ils ne sont pas si éloignés de ceux des Français – je ne vais pas révéler les résultats de l'enquête OCIRP que vous allez présenter et que vous avez eu la gentillesse de me communiquer – puisqu'ils envisagent une protection collective, de la solidarité et une protection complémentaire.

J'ai le sentiment que ce sujet fera probablement partie du débat présidentiel de 2017. Si, en 2017, nous voulons présenter aux Français des propositions et un projet de société qui soient inspirés de leurs préoccupations et si nous voulons qu'ils s'intéressent à cette campagne présidentielle, il faudra parler de ces préoccupations réelles et quotidiennes. La question de la prise en charge, de la dépendance en est une. Je souhaite que les différents candidats fassent des propositions et que les Français soient associés à ces propositions. Nous savons exactement dans quelle conjoncture nous nous trouvons et les contraintes en matière de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires auxquelles nous sommes confrontés. Alors qui doit financer ? Quel est l'effort que doit fournir chacun dans la mise en place d'une protection collective ? Ce sont ces sujets que les Français devront trancher.

Patrick LELONG

Effectivement, le baromètre qui sera dévoilé tout à l'heure et dont vous avez pris connaissance fait état d'une mixité de solutions incluant tous les acteurs, toutes les possibilités dans les contraintes budgétaires que nous connaissons. Mais une autre question nous préoccupe tous : celle des aidants, c'est-à-dire les familles ou les proches qui s'occupent des aînés et parfois avec beaucoup de souffrances. Cet aspect-là fait partie de vos préoccupations. Quelle est votre réflexion sur le sujet et comment envisagez-vous la façon de les prendre en compte davantage ? Certes, des progrès ont déjà été consentis, mais vous n'êtes pas sans savoir que les progrès sont toujours jugés trop timides.

Laurence ROSSIGNOL

La loi d'adaptation de la société au vieillissement prend en compte les aidants pour la première fois. Elle reconnaît tout d'abord leur existence. Il faut commencer par mettre des mots sur la vie des gens, en l'occurrence ici l'existence des aidés et des aidants. Les aidants ont souvent eu le sentiment, à juste titre, d'être invisibles dans leur travail de prise en charge quotidienne d'une personne dépendante. La loi consacre la visibilité croissante des aidants ces dernières années et, par conséquent, leur reconnaissance dans le code de la famille et l'action sociale. Ensuite, la loi crée un droit nouveau en faveur des aidants à savoir le droit au répit, sur la base des diagnostics élaborés avec l'aide des associations, mais aussi des sociologues, des médecins et des chercheurs qui s'intéressent aux questions du vieillissement.

Après quelques années d'engagement auprès de la personne aidée, les aidants sont en situation de grande fragilité. Les statistiques démontrent que les aidants se soignent moins que l'aidé, qu'ils sont souvent très fatigués. Parfois, ils meurent avant l'aidé. Il ne s'agit bien sûr pas de confondre l'effet de concomitance et de causalité, mais quoi qu'il en soit les aidants doivent être reconnus. Le droit au répit leur offre la possibilité de se reposer une semaine ou quinze jours par an grâce à une prestation complémentaire de l'APA, instruite par les conseils départementaux. Elle permettra aux aidants de recourir à une aide extérieure, sous la forme d'un hébergement pour la personne dont ils s'occupent, ou sous la forme d'un accueil de jour, ou encore sous la forme d'une aide à domicile. En outre, le CNSA travaille et consacre des moyens à l'accompagnement des aidants et à leur formation.

Ceci dit, quels progrès sont envisagés pour l'accompagnement des aidants ? Quels sujets cela recouvre-t-il exactement ? J'observe d'abord que les aidants sont le plus souvent des aidantes. Le genre neutre du terme ne rend pas compte de la réalité sociale qui veut que ce soit souvent les femmes qui supportent l'accompagnement d'une personne dépendante. Ce sont également dans une proportion non négligeable des salariés, c'est-à-dire des individus actifs professionnellement. Prenons l'exemple de la vie d'une aidante salariée ayant passé une quinzaine d'années à s'occuper de ses enfants. Les enfants devenus grands, et juste avant qu'ils lui confient la garde de petits enfants survient une période pendant laquelle elle doit s'occuper des ascendants en situation de dépendance à domicile. Comment les entreprises ont-elles pris en compte cette situation au cours des trente dernières années ?

L'entrée massive des femmes dans le monde du travail s'est d'abord faite dans l'invisibilité totale, c'est-à-dire qu'elles se sont glissées dans la vie active sans dire qu'elles avaient aussi des charges importantes à supporter hors du cadre professionnel. Puis, progressivement, les entreprises ont pris en compte le fait que leurs salariés sont aussi des parents de jeunes enfants. Elles ont mis en place, dans le cadre de la RSE, un travail sur la parentalité et sur l'adaptation des horaires de façon à permettre à chacun d'honorer toutes ses responsabilités. Certaines entreprises ont initié une réflexion sur les horaires de travail. Est-il en effet bien normal que les décisions importantes soient prises entre 18 heures 30 et 20 heures 30 dans les équipes de cadres ? Ces décisions se prennent de façon informelle. Les femmes partent un peu plus tôt, car elles sont attendues à la maison, et s'aperçoivent le lendemain matin en retournant au travail que les décisions qui les concernaient aussi sont déjà largement engagées. Les entreprises ont donc intégré le fait que les salariés sont des parents. Aujourd'hui, un travail similaire doit s'engager pour les aidants.

J'ai des idées à soumettre sur le sujet. Le congé de proche aidant également inclus dans la loi permet de ne pas travailler pendant un temps donné et ce congé n'est pas rémunéré. Mais il ne suffit pas. En effet, les aidants n'ont pas forcément besoin d'arrêter de travailler pendant deux mois, mais doivent pouvoir assumer leur accompagnement au quotidien. Cette activité prend du temps, car elle consiste par exemple à téléphoner aux impôts, à gérer mentalement deux foyers et à réaliser diverses tâches matérielles.

J'invite les partenaires sociaux à aborder cette question. Je serais par exemple favorable aux partenaires sociaux, et je les soutiendrais, s'ils décidaient d'étendre les congés pour enfants malades aux aidants. Nous devons avoir la possibilité de nous absenter pour une personne âgée dont il faut pouvoir s'occuper rapidement comme le Code du travail a permis de le faire pour les enfants malades. Au-delà, je souhaite que les syndicats de salariés, parce que c'est leur rôle de défendre et d'aménager au mieux les conditions de travail et de vie de leurs salariés, portent ces sujets et je souhaite aussi que les représentants des entreprises le comprennent et fassent preuve de la souplesse nécessaire.

J'observe que le sujet des aidants en entreprise est déjà pris en charge. L'UNAF a par exemple réalisé un travail important sur les salariés aidants qui permet aux entreprises de réfléchir et d'évoluer sur la question ainsi qu'aux associations et aux syndicats d'intégrer ce sujet à leurs revendications.

Patrick LELONG

Nous remercions Madame la Ministre pour cette explication de la loi.

Laurence ROSSIGNOL

Cette loi n'est pas simplement une loi d'accompagnement de la perte d'autonomie et de droits, c'est aussi une loi qui porte un regard différent sur l'accompagnement du vieillissement.

Elle s'appuie d'abord sur l'idée que la perte d'autonomie n'est pas inéluctable et que nous pouvons la prévenir à l'aide de politiques de prévention et d'accompagnement. C'est un volet extrêmement important de la loi. L'une des mesures, un peu plus technique et compliquée à expliquer, concerne la création d'une conférence des financeurs dans les départements, autrement dit le rassemblement de tous les intervenants dans la prévention de la perte d'autonomie dans une instance placée sous l'égide du président du conseil départemental et des Agences régionales de santé (ARS). Nous avons en effet observé que beaucoup d'organismes et d'institutions de prévoyance, ou encore des caisses d'assurance vieillesse faisaient un travail remarquable en matière de prévention de la perte d'autonomie, mais que chacun suivait son propre chemin. Ceci empêche la convergence des actions et les politiques de prévention connaissent une grande disparité territoriale. La conférence des financeurs devrait permettre d'élaborer un plan collectif au niveau départemental et d'éviter les zones blanches sans politiques adaptées aux personnes âgées.

Le changement de regard concerne ensuite la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'accompagnement du vieillissement. Les collectivités locales et l'ensemble des pouvoirs publics sont interpellés sur la question suivante : la politique que vous menez, quelle qu'elle soit, profitera-t-elle aux personnes âgées ou, à l'inverse, accroîtra-t-elle les écarts d'accès aux politiques publiques et les inégalités ? Certaines villes sont déjà très engagées en matière de politique des transports, d'urbanisme, de politiques culturelles ou encore de politiques sportives. Il existe par exemple un réseau des Villes Amies des Aînés.

Il doit donc s'agir d'un état d'esprit collectif qui est lié précisément au fait que ce n'est pas qu'une loi d'accompagnement de la dépendance, mais une loi de prévention de la dépendance et surtout une loi du bien vieillir, en ville et chez soi. Il est utile qu'elle facilite le maintien à domicile, mais vouloir rester chez soi ne signifie pas être enfermé chez soi. Le volet législatif lié à la citoyenneté des personnes âgées, la question du lien à maintenir avec elles et la lutte contre l'isolement sont à ce titre très importants.

Je veille à ce que les décrets et les droits sociaux soient mis en place et à ce que l'APA soit bien mise en œuvre dans les départements en respectant l'esprit de la loi, mais au-delà, le grand chantier que nous inaugurons aujourd'hui concerne l'adaptation de la société au vieillissement.

Frédéric CAZENAVE

Vaste chantier que celui-ci. Nous espérons que la loi sera suivie d'effets dans les territoires et qu'elle bénéficiera de l'impulsion politique nécessaire. Merci, Madame la Ministre, de votre présence avec nous ce matin.

Patrick LELONG

Nous vous remercions, Madame la Ministre, pour votre présentation et pour la transition que vous nous offrez. Vous parliez en effet du regard nouveau que nous devons avoir sur le sujet, or c'est justement le thème de notre table ronde.

8^e DÉBAT OCIRP Autonomie

Table ronde n°1

L'autonomie : question de financement, question de société, question de regard

Participent à la table ronde :

Philippe CREVEL, économiste

Luc FERRY, philosophe, écrivain

Serge GUÉRIN, sociologue

Jean-Manuel KUPIEC, Directeur général adjoint de l'OCIRP

La table ronde est animée par Patrick LELONG (France Info) et Frédéric CAZENAVE (Le Monde).

Patrick LELONG

Avant de commencer je voulais préciser que nous projetons à l'écran, pendant les débats, des dessins de notre drôle et talentueux dessinateur Luc TESSON. Si vous entendez des rires, ce n'est pas forcément en rapport avec ce qui est dit, mais peut-être plutôt avec la drôlerie du dessin. Je demande à nos intervenants de bien vouloir nous rejoindre : Luc FERRY d'abord, philosophe, écrivain, professeur, qui m'a demandé de ne pas l'appeler Monsieur le Ministre; Philippe CREVEL qui est économiste et qui sera notre Monsieur chiffres à la suite de notre Monsieur lettres ; Serge GUÉRIN, sociologue spécialiste des seniors et élève dissipé.

Frédéric CAZENAVE

Enfin, évidemment, Jean-Manuel KUPIEC, Directeur général adjoint de l'OCIRP, qui nous présentera les grandes tendances du Baromètre OCIRP France Info – Le Monde qui serviront de prélude aux discussions avec nos invités.

8^e DÉBAT OCIRP Autonomie

Présentation du Baromètre OCIRP Autonomie 2015 *France Info – Le Monde - LCP*

Jean-Manuel KUPIEC

Je remercie Frédéric CAZENAVE et Patrick LELONG. Le Baromètre Autonomie OCIRP *France Info - Le Monde* prend chaque année la température de ce que pensent les Français. Les enquêtes ont été réalisées par *Molitor Consult* de septembre à novembre 2015. Nous avons sondé 4 catégories de populations : des salariés, des DRH, des délégués syndicaux et des particuliers.

Qu'est-ce que pensent les Français de la perte d'autonomie ? Ils pensent que le sujet est primordial ou important à 78,6 %, ce qui en fait un sujet de société. Il n'est peut-être pas une réalité immédiate pour tous les Français aujourd'hui, mais ce chiffre démontre leur prise de conscience en la matière, et ce depuis 2013.

Ils se considèrent néanmoins peu informés à 62,3 % sur le coût de la perte d'autonomie. Ceci dit, la situation au cas par cas n'est pas très lisible et le coût n'est pas facile à estimer selon que la personne est à domicile ou en établissement. Deux chiffres clés sont à retenir : le coût à domicile s'élève en moyenne à environ 1 800 euros par mois et à 2 500 euros en établissement. Il s'agit des coûts globaux et non des restes à charge. Nous avons donc des progrès à accomplir en matière de communication de l'information : elle devra être de meilleure qualité et circuler plus rapidement pour couvrir l'ensemble du territoire et des départements.

Le maintien à domicile est plébiscité à 77 %, car c'est le lieu dans lequel nous entretenons un lien normal avec la famille. Seuls 11 % des Français privilégient l'entrée en établissement en cas de perte d'autonomie d'un proche, car l'établissement effraie encore aujourd'hui. Il n'est pas encore complètement adapté et constitue une vraie rupture de vie.

S'agissant du rôle de la famille en cas de perte d'autonomie, 50% des Français estiment qu'elle peut aider au quotidien. 50% « seulement » serait-on tenté de dire et ce chiffre est en diminution constante depuis 2009. 46,2% des personnes interrogées, considèrent que la famille n'a pas les moyens d'agir. C'est un véritable sujet, et Luc FERRY pourra nous parler de solidarité familiale. La famille est présente, mais ne peut plus tout assumer.

Le Baromètre a demandé aux Français d'évaluer différentes options de financement de la perte d'autonomie. Trois solutions arrivent en tête, dans un mouchoir de poche.

Le recours sur succession recueille 55,6 % d'opinions favorables. La famille et les Français ont toujours été, plus que dans d'autres pays, dans une logique de transmission des biens immobiliers. Cela est en train de changer un peu aujourd'hui puisque la succession est envisagée comme un moyen de financer cette perte d'autonomie.

En deuxième position, la création d'une nouvelle journée de solidarité approuvée à 52,4 %. Avec quasiment le même score, l'assurance complémentaire à la solidarité nationale, évoquée par Madame la Ministre précédemment est approuvée à 52,2 %. Nous sommes donc dans une triple logique de solidarité : familiale avec le recours sur succession ; nationale avec la journée de solidarité ; et collective avec l'assurance complémentaire. Concernant les autres canaux de financement, le recours sur l'épargne est sous la barre des 50% tandis que le recours à la fiscalité (25,7% d'opinions favorables) ou à des cotisations sociales supplémentaires (13,9%) est loin d'être plébiscité par les Français. Il est clair que le système repose

aujourd'hui largement sur deux piliers : la solidarité nationale, qui fait consensus et s'appuie notamment sur la distribution de l'APA et la solidarité complémentaire dont chacun reconnaît la nécessité.

Concernant les catégories de population, on constate que les DRH constituent la catégorie la plus favorable à l'assurance complémentaire.

Cette assurance complémentaire est approuvée par 61,1 % des personnes interrogées. En outre, 76,7 % sont d'accord pour verser un euro par jour à partir de quarante ans pour financer la perte d'autonomie, ce qui permet de disposer à 80 ans d'une rente mensuelle supérieure à 900 euros. Pourquoi avoir défini cette limite d'âge, la quarantaine étant encore préservée de la perte d'autonomie ? Le système japonais, qu'il n'est pas forcément possible de dupliquer en France dans la mesure où les Japonais sont d'une certaine façon beaucoup plus sérieux et moins rebelles que les Français, prévoit une cotisation collective de quarante à soixante ans. Au-delà, la cotisation se fait à titre individuel. Revenons aux contrats d'assurance complémentaire en France : le Baromètre révèle que 67,5% des Français sont favorables à une labellisation par l'État.

Les aidants, la Ministre l'a dit, bénéficient désormais d'une reconnaissance législative, ce qui a son importance, car le statut de l'aidant aux yeux de la société n'est pas forcément valorisé.

En outre, il faut noter que la définition législative du « proche aidant » est extensive et dépasse le cadre strict de la cellule familiale. C'est pourquoi le droit doit se pencher sérieusement sur la situation des aidants. Cette définition législative évoque une aide non professionnelle « régulière et fréquente ». Cette aide peut donc être quotidienne, mais aussi hebdomadaire, mensuelle, etc. En outre, une statistique estime que l'aidant se situe en moyenne à 226 km de l'aidé, une distance non négligeable. Quoi qu'il en soit, il est difficile de définir et de qualifier la situation d'aidant, car il existe une infinité de profils différents.

Le Baromètre OCIRP *France Info-Le Monde* a interrogé les Français sur les droits nouveaux qu'il conviendrait, selon eux, d'accorder aux proches aidants à l'avenir. Arrive en tête le maintien des droits sociaux (81,8% de réponses favorables), suivi des aménagements d'horaires dans l'entreprise (75,6%) et du renforcement de l'aide au répit (72,5%). Les Français sont donc plutôt dans une optique de maintien des droits et d'amélioration de leurs conditions de travail, c'est-à-dire qu'ils envisagent de rester en entreprise, mais souhaitent bénéficier d'horaires aménagés.

Si l'on examine le détail des réponses sur les droits des aidants en fonction des populations interrogées, le Baromètre indique que les DRH ne sont pas forcément favorables à l'aménagement des horaires tandis que les autres populations (délégués syndicaux, salariés et particuliers) considèrent au contraire que c'est important, avec des scores supérieurs à 80%.

La Silver Économie est de mieux en mieux perçue par les Français. 51,8% d'entre eux ont connaissance de la Silver Économie (contre 46,6% en 2014). Plus des ¾ estiment que les objets connectés seront demain des outils pertinents pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées.

Rappelons que la filière Silver Économie a été lancée récemment, en avril 2013, et les groupes de protection sociale financent son implantation. La filière a besoin de temps pour se développer. Elle devrait permettre la production d'objets connectés moins coûteux et faciles à utiliser, et contribuer au soutien à domicile. Notons que toutes ces avancées technologiques servent aussi bien aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap.

Le baromètre OCIRP a montré en 2015 que les Français approuvent largement la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Cependant, les Français souhaitent aller plus loin. 64,1% d'entre eux estiment primordiale ou importante une réforme réduisant le reste à charge en cas d'entrée en établissement. Son coût s'élèverait, comme l'a précisé la Ministre, à 2 à 3 milliards d'euros par an. De façon plus globale, 84,2 % des personnes interrogées estiment nécessaire d'instaurer un financement pérenne de la perte d'autonomie avant 2022. Loi d'orientation et de programmation, le texte pourra être complété et amélioré à l'avenir. Pour assurer

l'égalité des citoyens, elle devra s'accompagner d'aménagements pour réduire les écarts de situation entre départements et entre les villes (petites, moyennes et grandes) et le milieu rural.

La nécessité de l'adaptation de la société au vieillissement repose sur une réalité démographique. Sur ce plan, l'année 2015 marque en France un basculement irréversible : le poids des plus de 60 ans (24,8% de la population) dépasse désormais celui des moins de 20 ans (24,2 % de la population). Nous entrons de fait dans une société du vieillissement. C'est pourquoi cette loi n'est pas une loi sur les personnes âgées, mais bien un texte pour l'adaptation de la société au vieillissement. Surgit de ce constat une question concernant le lien intergénérationnel entre les juniors et les seniors. Il ne s'agit pas de passer à côté de ce sujet de société qui pourtant fait encore un peu peur.

Je vous remercie de votre attention.

Frédéric CAZENAVE

Merci Jean-Manuel KUPIEC pour cette présentation des grandes tendances du Baromètre OCIRP France Info-*Le Monde*. Je m'adresse à présent à Luc FERRY, à propos de ce lien intergénérationnel, du rôle des aidants et de la famille. La famille serait-elle devenue le lieu des nouvelles solidarités ? Est-ce que cela a toujours été le cas et sinon, à quand remonte cette montée en puissance de la sphère domestique ?

Luc FERRY

Deux formes de solidarité existent dans nos vies, bien que nous n'en soyons pas conscients. Pour commencer, la solidarité sociale, celle de l'État-Providence qui fait que nous avons par exemple tous une carte Vitale. Cet État-Providence débute, contrairement à ce que nous pensons, dès 1789. Parmi les 156 projets de déclaration des droits de l'Homme qui voient le jour en août 1789, nombre d'entre eux évoquent déjà la question des secours publics. La seconde solidarité intervient en cas d'accident, de maladie grave, d'une perte d'emploi, d'un divorce, d'un handicap quel qu'il soit, et elle est affective. Cela n'a rien à voir avec la carte Vitale. Dans ce dernier cas, le lieu de l'affectif, ou pour le dire autrement, le lieu de la fraternité ou de la sororité, est la famille. Cela n'a pas toujours été le cas contrairement à ce que nous croyons. La plupart du temps, nous avons coutume de répéter bêtement, sans consulter les travaux des historiens et des économistes, qu'en cas de crise, la famille constitue la valeur refuge.

L'histoire de la fraternité familiale a été analysée par feu le grand historien Philippe ARIES dans son livre *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Il s'intéresse à un événement majeur, auquel j'ai consacré trois ou quatre livres à mon tour, qui est la naissance du mariage d'amour en Europe. Le mariage d'amour n'existe pas au Moyen-Âge. Montaigne par exemple n'a pas de mots assez durs pour stigmatiser l'idée du mariage d'amour qui lui paraît absurde. Je cite une de ses incroyables phrases à ce propos : « *J'ai vu parfois guérir de manière honteuse et déshonorante l'amour par le mariage* », et il ajoute cette phrase non moins incroyable et assez peu poétique à l'adresse des hommes : « *épouser la femme que l'on aime, c'est comme chier dans le panier avant de se le mettre sur la tête* ». Voilà qui en dit long de l'idée que les hommes du Moyen Âge entretiennent à l'égard du mariage d'amour.

Ce mariage d'amour apparaîtra progressivement d'abord dans la classe ouvrière et ensuite dans la bourgeoisie au XIXe siècle. Du temps de ma jeunesse, une jeune fille se mariait difficilement sans l'autorisation du père de famille. Nous connaissons aujourd'hui la famille d'amour fondée sur le mariage d'amour et dont l'un des événements fondateurs n'est autre que l'invention du divorce en 1685. Un mariage fondé sur l'approbation induit nécessairement le divorce, car il est fragile et variable.

Ceci a pour conséquence la découverte d'une nouvelle forme de solidarité, d'affectivité et d'amour dans la famille, par ailleurs très paradoxale. Cela signe d'abord l'avènement de sociétés très jeunistes qui survalorisent la jeunesse et dévalorisent la vieillesse parce qu'elles sont tournées vers l'avenir et sont en rupture avec des

sociétés traditionnelles et passéistes. Mais en même temps, ce phénomène est compensé par la naissance de l'amour dans la famille, y compris à l'égard des vieux. Je me permets d'utiliser ce terme, car j'en fais partie aujourd'hui, et largement même selon vos statistiques. Paradoxalement, cette valorisation de la jeunesse s'accompagne du chômage des jeunes, à hauteur de 20 %. N'oubliez pas que la perte d'autonomie peut aussi toucher les jeunes et que la question du handicap à l'école se pose avec acuité. La société survalorise donc la jeunesse, mais ne s'en occupe pas tandis qu'elle dévalorise la vieillesse, mais inversement commence vraiment à s'en préoccuper. Ce phénomène est relativement récent. Si nous nous occupons des personnes âgées aujourd'hui, c'est en raison de cette mutation de la famille.

Patrick LELONG

Cette révolution de l'amour dont vous nous parlez n'a rien à voir avec une quelconque mouvance hippie, mais, au contraire, relève d'une évolution positive, d'un nouvel humanisme comme vous le dites vous-même. Alors, lorsque vous évoquez la solidarité au sein de la famille, ou même dans le cadre d'une vision altruiste plus large de l'humanité, pensez-vous que nous avons une raison d'être optimistes pour l'avenir des personnes âgées ? Ne sont-ils pas un peu gênants finalement ?

Luc FERRY

La vieillesse n'est pas un cadeau. Toutes sortes de plaisanteries épouvantables existent sur la vieillesse : « la vieillesse est un naufrage », « en vieillissant les rayures se déplacent », etc. Je vois qu'il y en a que ces plaisanteries font rire et qui se sentent concernés. Mais en même temps, la vieillesse comporte aussi quelque chose de génial. J'ai eu cette discussion avec mon ami André Comte-Sponville et nous évoquons philosophiquement ensemble cette question dans un livre. Il est évident que la vieillesse a des inconvénients et que tout le monde souhaite rester jeune ; mais elle a aussi un avantage considérable à ne pas sous-estimer. C'est ce que Kant, le plus grand philosophe du XVIII^e siècle, appelait « l'élargissement de l'horizon ».

Victor Hugo a écrit un magnifique poème, *Booz endormi*, que beaucoup d'entre vous connaissent très probablement, à propos de la vieillesse. Booz est un très grand vieillard âgé d'une centaine d'années, peut-être davantage. Il s'apprête à épouser une jeune femme, Ruth, grâce à laquelle il aura toute une descendance. Bien évidemment, Victor Hugo parle de lui-même dans ce poème, qui est en fait un plaidoyer *pro domo*. Des vers magnifiques portent précisément sur l'élargissement de l'horizon que seul l'âge permet.

Je cite ces vers de mémoire et je vous demande pardon si je bute un peu sur certains vers : « Booz était bon maître et fidèle parent ; Il était généreux, quoiqu'il fût économe ; les femmes regardaient Booz plus qu'un jeune homme, car le jeune homme est beau, mais le vieillard est grand. Le vieillard, qui revient vers la source première, entre aux jours éternels et sort des jours changeants ; et l'on voit de la flamme aux yeux des jeunes gens, mais dans l'œil du vieillard on voit de la lumière. »

Le poète illustre ici l'idée grandiose de Kant. La vieillesse a en effet d'immenses désavantages pour le sport, la beauté, la vigueur et la flamme. Mais, si nous pouvons vieillir mal, devenir aigris, teigneux, méchant et peu aimable, nous avons aussi la possibilité de bien vieillir. Ce n'est pas seulement une question de santé. Nous pouvons aussi élargir notre horizon, sur l'exemple d'êtres tels que Jean d'Ormesson qui, bien que très âgés, sont des gens merveilleux. Jean d'Ormesson continue à écrire et à illuminer nos vies. Ma maman a 91 ans. Je l'adore et n'ai pour rien au monde envie qu'elle quitte ce monde. Elle est formidable. Elle lit, au minimum, un livre tous les deux jours.

Je pense qu'il est important de le dire. Nous parlons de l'or gris, formule que je n'aime pas, et de Silver Économie, expression que je trouve très brutale. Il est important d'insister par ailleurs sur la possibilité que nous offre l'âge d'ouvrir nos horizons, ce qui peut être formidable et apporter aux jeunes générations de grands bienfaits.

Frédéric CAZENAVE

Je voudrais revenir avec Serge GUÉRIN sur le paradoxe évoqué par Luc FERRY. Nous évoquons d'un côté le choc des générations, la lutte des âges, mais de l'autre nous constatons une solidarité intergénérationnelle. L'observez-vous aussi et comment l'expliquez-vous ?

Serge GUÉRIN

En effet, c'est intéressant d'ailleurs d'avoir entendu Laurent GUIMIER parler de son livre sur le sujet. Parmi les trois grands mythes – que sont la mixité culturelle, la mixité sociale et la mixité générationnelle, la dernière est la plus naturelle. D'abord parce que les parents sont plus âgés que les enfants. Ensuite parce que généralement, la question générationnelle est plus propice à la remise en question personnelle. Par exemple, il est facile de se proclamer antiraciste, mais ce n'est pas pour autant que nous changeons de couleur de peau. En revanche, nous avons beau dire ne pas aimer les personnes âgées, nous sommes forcément rattrapés un jour par le phénomène de vieillissement. Beaucoup de personnalités politiques revendiquent pendant des années qu'une place soit faite aux jeunes jusqu'au jour où ils ne sont plus jeunes eux-mêmes. Il est amusant alors de voir comment le discours change. Tout à coup, il n'est plus question de faire place aux jeunes, mais de valoriser l'expérience. Il existe un certain nombre d'exemples de ce genre.

En outre, parallèlement au discours ambiant consistant à dire que les gens sont très égoïstes et qu'ils manquent de solidarité, nous constatons que la solidarité existe pleinement, et notamment au sein de la famille. Il s'agit d'un phénomène fort. La question intergénérationnelle est un très fort moment de consensus dans une société qui en connaît peu. Il nous arrive, en tant que fils, de dire : « mon père est un peu lourd », et en tant que père de dire la même chose de son fils, soit. Mais dans le fond, c'est le discours d'amour qui prévaut.

Au-delà, nous observons le même phénomène dans les entreprises : les plus âgés critiquent les jeunes, mais admettent qu'ils les font penser à leur fils et *vice versa*. En fin de compte, l'envie de collaborer et la réciprocité sont plus importantes que les irritations qui peuvent survenir à la marge.

La réciprocité entre les générations n'a d'ailleurs peut-être jamais été aussi forte. Auparavant, nous apprenions notre métier auprès d'un maître. Il était celui qui enseignait tout, unilatéralement. Aujourd'hui, l'élève apprend du maître, mais le maître apprend aussi de l'élève en retour. C'est une réalité évidente dans le domaine des technologies par exemple. Il n'y a rien de vexant pour un individu de soixante ans, quarante ans ou même moins à apprendre d'un jeune de vingt ans qui s'y connaît mieux parce qu'il est né avec les nouvelles technologies. De même, si un jeune est consulté sur tel ou tel sujet, il aura davantage tendance à demander conseil en retour à son aîné sur tel ou tel autre élément.

Enfin, et Laurence ROSSIGNOL l'a un peu dit précédemment, si nous agissons de concert avec les seniors, les externalités positives bénéficieront à l'ensemble de la communauté. Il n'est pas pertinent de dire que nous agissons pour les seniors. Nous agissons avec les seniors, car nous devons interroger la manière dont ces derniers participent à la décision publique. Les actions que nous engageons pour améliorer la vie des personnes âgées améliorent en même temps la vie de toute la population. Prenons un exemple simple : les municipalités ont supprimé les marches d'accès au bus pour permettre aux personnes âgées de continuer à utiliser ce moyen de transport. Elles se sont aperçues que cette décision facilitait également les conditions d'accès des personnes handicapées ainsi que celles des individus devant manier un landau ou encore des enfants, etc. Aucune manifestation n'a eu lieu pour demander à ce que les marches soient rétablies. Finalement, la suppression des marches a amélioré la vie de l'ensemble de la population. La question de l'intergénérationnel consiste à comprendre que cette approche ne produit que des gagnants.

Patrick LELONG

Philippe CREVEL, je m'adresse à vous en tant qu'homme des chiffres. Nous avons entendu la Ministre sous le feu des questions de Frédéric CAZENAVE interrogeant le financement de la perte d'autonomie. La question financière est toujours celle qui fâche. Nous avons également constaté dans le Baromètre OCIRP *France Info – Le Monde* que les Français souhaitent un mode de financement qui fonctionne. La solidarité est certes importante au sein de la famille et au-delà, mais il s'agit aussi de solidarité financière. Ma question est la suivante : n'est-ce pas hors de prix de vieillir sachant que la vieillesse est synonyme d'appauvrissement ? Il suffit d'observer le phénomène de paupérisation des retraites pour s'en convaincre. Je suis désolé, ce n'est pas très poétique. Est-ce qu'il fait bon vieillir ? Cette question s'adresse à vous trois, mais plus particulièrement à Philippe CREVEL. Pensez-vous que nous puissions réellement trouver une solution sachant que nous traînons cette question depuis de longues années déjà ? De quelles solutions disposons-nous et est-ce qu'un jour nous ferons appel à la solidarité nationale pour financer l'autonomie ? En particulier, et je ne souhaite pas ici jouer au poujadiste de service, aux classes moyennes, c'est-à-dire des gens qui ne sont ni très pauvres ni très riches, et il y en a.

Philippe CREVEL

Effectivement, il y en a. Après les deux visions intergénérationnelles optimistes précédentes, j'interviens effectivement pour parler économie et chiffres. Un financier intervient toujours à un moment ou à un autre.

Nous pouvons en effet considérer que la vieillesse est un centre de coût et ce n'est évidemment pas très poétique. Mais nous pouvons aussi considérer que la jeunesse en est un autre. Restent ceux qui sont amenés à financer ces deux centres de coûts, à savoir les individus appartenant à la population active. À ce titre, nous pouvons parler de guerre de générations et nous pouvons dire que la société est amenée à faire peser sur une partie de la population des coûts croissants. Sachant qu'il y a moins de jeunes, le transfert de dépenses se fait du centre des jeunes vers celui des personnes dépendantes, et plus globalement vers les retraités. Nous sommes donc, c'est vrai, confrontés à une question de financement.

Concernant la dépendance à strictement parler, les coûts ne sont pas si élevés. Nous avons parlé de 21 milliards d'euros, 28 milliards si nous comptons le reste à charge, soit 1,4 % ou 1,5 % du PIB. Les projections évaluent ce dernier pourcentage à 1,7 % ou 1,8 % d'ici 2060. Une grande incertitude demeure sur le plan économique. Des études diverses peuvent conclure à des chiffres allant du simple au double. Les Français sont plus optimistes que les Anglais en la matière et considèrent que l'innovation et l'amélioration de l'état de santé global retarderont le moment d'entrer en dépendance, ce qui aura pour effet de réduire les coûts en la matière. Mais un financement reste à trouver. Aujourd'hui, ce financement se fait par le biais des actifs, grâce à différentes structures, qu'il s'agisse des départements, des régimes sociaux, du reste à charge supporté par les ménages et des assurances autonomie.

Trouverons-nous les moyens de financer la dépendance dans les prochaines années ? Les départements rencontrent aujourd'hui un problème de financement et il sera certainement nécessaire de recourir à une nouvelle ressource. Nous pouvons recomposer, renationaliser le RSA pour aménager davantage de marge à l'APA. Quoi qu'il en soit, l'organisation des départements est à repenser.

Pouvons-nous accroître les dépenses des régimes sociaux ? Bien entendu, mais cela nécessite davantage de financement. Sommes-nous prêts à payer plus en matière de CSG ou encore à payer une journée de solidarité, ce qui revient *in fine* à créer une nouvelle cotisation ? Ceci est un choix collectif de société. Cela revient à se demander si nous sommes toujours prêts à faire fonctionner la solidarité intergénérationnelle.

Une seconde solution consiste à postuler que les retraités ont un niveau de vie correct. Il est estimé à 106 % du niveau moyen de la population. Mais il s'agit d'une photographie de la situation à la date T. Or nous devons nous projeter dans les vingt ou trente prochaines années, car le mur de la dépendance se situe en 2030, au moment où les générations du baby-boom entreront précisément dans l'état potentiel de dépendance.

Les études du Conseil d'orientation des retraites anticipent une dégradation du fait des mesures adoptées ces 25 dernières années. Le niveau de vie des retraités ne sera plus à 106 % du niveau moyen de la population, mais aux alentours de 75 % à 80 %. Cela signifie que les retraités auront moins d'argent. La pension moyenne des retraités est aujourd'hui de 1 500 euros et 50 % ont moins de 1 300 euros. Le reste à charge en cas de perte d'autonomie est estimé, en particulier en établissement, à des montants équivalents, voire plus élevés, ce qui laisse penser que la situation est déjà compliquée aujourd'hui. Elle risque d'être encore plus compliquée demain. Nous savons en effet que les services connaissent l'inflation quand, à l'inverse, les biens industriels ont tendance à être en désinflation, ce qui signifie que le coût des services ira croissant, et avec lui le reste à charge potentielle pour les futurs retraités. Nous sommes donc confrontés à un vrai problème.

Une troisième solution consiste à dire que les personnes âgées sont riches, car elles ont du patrimoine. C'est vrai qu'aujourd'hui, 40 % du patrimoine français sont détenus par des personnes retraitées, ce qui est le résultat du phénomène de cumulation de ces dernières décennies dans un contexte d'inflation et de valorisation du capital. L'allongement de l'espérance de vie conduit en outre mécaniquement les retraités à posséder plus d'argent qu'à leurs débuts. Là encore, il s'agit d'une photographie actuelle.

Certains envisagent le recours sur succession ou le prélèvement sur l'épargne pour financer la dépendance. Concernant le recours sur succession, l'opinion des Français varie. Une étude pour le Cercle de l' a révélé qu'ils étaient plutôt opposés à cette solution, surtout ceux ayant des revenus modestes, car alors la transmission prend toute sa valeur. Les Français aisés estimaient de toute façon avoir les moyens de financer la dépendance et ne voyaient pas la nécessité de recourir à la succession. Aujourd'hui, les départements qui peuvent faire des recours sur succession pour tous les *minima* sociaux se heurtent aux hésitations des familles qui préfèrent l'éviter, car elles ont peur précisément que l'héritage leur soit retiré. Le problème est en l'occurrence essentiellement psychologique.

Puiser dans l'épargne et dans la succession peut en effet constituer une solution, à condition que l'épargne soit mobilisable. Or, plus de deux tiers du patrimoine des retraités, est constitué par de l'immobilier, peu mobilisable pour payer la dépendance, sauf si nous envisageons la possibilité de remettre le viager au goût du jour. La Caisse des Dépôts a lancé un fonds viager pour répondre à cette demande. Mais aujourd'hui, cette solution ne rencontre pas vraiment un franc succès auprès de l'opinion publique. Cette voie rencontre à mon sens une véritable impasse aujourd'hui. Il est donc difficile de trouver des nouvelles ressources pour financer la dépendance.

Frédéric CAZENAVE

Un paradoxe retient mon attention. Vous expliquiez que la somme des 21 ou 28 milliards d'euros n'est pas colossale. Patrick LELONG soulignait en outre précédemment que ce sujet est en débat depuis une dizaine d'années. Les contraintes économiques et l'endettement expliquent en effet une partie du phénomène, mais nous pouvons nous demander si un autre facteur n'entre pas en ligne de compte. J'aimerais en l'occurrence revenir sur ce phénomène d'âgisme : Serge GUÉRIN, le gouvernement a-t-il intérêt à mener des politiques liées à la vieillesse ?

Serge GUÉRIN

Je fais une parenthèse : le débat est en cours depuis plus de dix ans, car le rapport Laroque date de 1962. Pour répondre à votre question : oui, bien entendu, un homme politique fondant son programme sur le viager, ce n'est pas très vendeur. En outre, ces sujets concernent les personnes âgées, les femmes et le monde rural. 24 % de la population en France a plus de soixante ans. Dans les zones rurales, ce pourcentage s'élève à 30 %. Or ce ne sont pas des populations très attractives pour valoriser une réputation politique. Elles n'intéressent pas plus sur le plan électoral. Sachant que les personnes âgées, les femmes et les ruraux votent davantage à droite, une personnalité de gauche a vite fait de renoncer à les courtiser tandis qu'une personnalité de droite a tendance à considérer que ces catégories lui sont acquises d'office.

Enfin, ces populations ne forment pas de lobbies et ne descendent pas dans la rue. Il n'existe que très peu d'associations au regard des 15 millions de retraités que compte la France. Aux États-Unis, le lobby des retraités compte 42 millions d'adhérents ce qui en fait le troisième lobby le plus puissant du pays.

Quand bien même les responsables politiques peuvent être amenés à manifester dans la rue pour défendre la retraite à soixante ans, et ce alors qu'eux-mêmes souhaitent poursuivre leur carrière à 70 ans, ils ne sont ni très intéressés par ces populations ni très mobilisés par ce sujet.

Frédéric CAZENAVE

Quelle est votre opinion sur le sujet Luc FERRY ?

Luc FERRY

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui vient d'être très bien dit. En outre, je pense que réfléchir en termes économiques doit conduire à anticiper les coûts, mais aussi les économies réalisables, car il y en a. Je reprocherais à la loi santé aujourd'hui de ne pas suffisamment anticiper sur les bienfaits potentiels des très nouvelles technologies. Sans aller jusqu'à évoquer la question du transhumanisme, une réalité veut que l'espérance de vie des Français a été considérablement allongée.

Le calcul statistique de l'espérance de vie se fait depuis à peu près 1750, et cette dernière a presque été multipliée par trois depuis le XVIIIe siècle. Au moment de mon enfance – je suis né en 1951 – l'espérance de vie des Français, hommes et femmes confondus, était aux environs de soixante ans. Aujourd'hui, les hommes vivent jusqu'à 79 ans en moyenne et les femmes jusqu'à 85 ans. L'espérance de vie a donc gagné plus de vingt ans en soixante ans, ce qui fait intelligemment dire aux démographes que nous ne vieillissons que de 9 mois par an. Un tel allongement est essentiellement dû à l'éradication des mortalités précoces.

En outre, un certain nombre de scientifiques, et pas seulement les transhumanistes, proposent aujourd'hui des solutions pour un allongement considérable de l'espérance de vie, ce qui posera à terme des problèmes économiques tout aussi considérables. Les recherches sur les cellules souches dans le cadre des thérapies réparatrices permettront de soigner à peu près tout à l'exception du cerveau. Les hybridations progressent également à vitesse grand V. Mon propos s'inscrit malheureusement dans une triste actualité puisque le 4e greffé est mort hier. Les thérapies géniques permettent d'imaginer que d'ici une dizaine ou une quarantaine d'années, il sera possible d'éradiquer dans l'embryon des maladies gravissimes. Cette année, une équipe chinoise a modifié 85 embryons en thérapie génique.

Tout ceci est encore à l'état expérimental bien évidemment, mais cela ne devrait pas empêcher la loi santé de prendre davantage en compte ces retombées, à la fois concernant l'ambulatoire et les soins à domicile. Au Danemark, l'ambulatoire représente 75 % des soins alors que ce pourcentage s'élève à 20 % seulement en France, ce qui est ridicule. En ce qui concerne les soins à domicile, l'Internet des objets et le big data offrent la possibilité de maintenir les personnes dépendantes à domicile dans d'excellentes conditions de sécurité et de soins, grâce à des applications grandioses, très intelligentes et fines, permettant d'anticiper les crises cardiaques et autres accidents de santé majeurs.

Il convient donc de réfléchir à ce que ces nouvelles technologies apporteront en termes d'économies potentielles. Malheureusement, nos politiques sont globalement peu au fait de ces nouvelles technologies, à quelques exceptions près. Une interrogation écrite à l'Assemblée nationale sur le sujet susciterait quelques surprises.

Patrick LELONG

Nous pourrions tout réparer sauf nos erreurs. Nous reparlerons de cette question technologique majeure relative à l'homme augmenté. Serge GUÉRIN, vous souhaitez réagir à ce qui vient d'être dit. Je poserai ensuite une question à Philippe CREVEL.

Serge GUÉRIN

Effectivement, la Silver Économie est une réponse à la fois politique et économique, mais le vieillissement est d'abord une bonne nouvelle pour les individus. En 1750, l'espérance de vie était de 25 ans. Mariage d'amour ou non, le risque pris en acceptant de vivre avec la même personne était relativement faible dans la mesure où la vie commune ne durait que 4 ou 5 ans.

Ceci dit, la Silver Économie compte aussi sur le fait que le vieillissement est aussi un formidable levier d'emplois. Tous les étudiants du Master en gestion des établissements de santé que je dirige sont assurés de trouver un emploi à la fin de leurs études. Nous ne valorisons pas assez cet aspect du secteur.

En outre, dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, les politiques ont tout loisir d'inventer des politiques permettant de développer des alternatives plus adaptées. Par exemple, les personnes âgées ont le choix soit de vivre chez elles, soit d'aller en maison de retraite. Mais il n'existe aucune solution intermédiaire. Or la maison de retraite peut être un lieu vecteur de nouvelles propositions, telles que l'habitat regroupé.

Les entreprises sont de leur côté le lieu de nombreuses innovations. Respons'Age par exemple propose aux entreprises de s'abonner pour permettre aux salariés aidants l'accès à une plateforme de services. Les technologies permettent de mutualiser les problèmes et de regrouper les personnes. De la même façon, plutôt que de prendre le taxi pour aller voir le médecin, il serait peut-être plus pertinent de faire du télédiagnostic. Car en fin de compte, le coût du transport pour effectuer cette visite est plus élevé que celui de la prestation médicale. Sans compter que tout ceci est remboursé par la Sécurité sociale. Cela devient ridicule. Pour conclure, les politiques pourraient avoir un discours très novateur en s'appuyant sur la filière.

Frédéric CAZENAVE

J'ai précisément une question sur le sujet que j'adresse à Serge GUÉRIN et Philippe CREVEL. Est-il possible de quantifier le potentiel de la filière Silver Économie ? Très fortement valorisée à l'époque de l'ancienne ministre Michèle DELAUNAY, elle est ensuite rapidement tombée en désuétude, car il a fallu attendre 21 mois pour que les comités de filière se mettent en place. Ce dossier avance-t-il vraiment ? Parvenons-nous à le chiffrer ?

Philippe CREVEL

C'est en effet très complexe. Les évaluations peuvent être très différentes et les écarts en termes d'emploi sont considérables. Il est question d'un million d'emplois potentiels. La Silver Économie englobe notamment la domotique et le bâtiment. L'adaptation des logements est en effet une question très importante et elle est par ailleurs, et c'est une bonne chose, intégrée à la loi. Mais elle coûte cher et implique que les personnes soient en mesure d'acheter ces technologies qui représentent des surcoûts immobiliers considérables. À titre d'exemple, le changement de norme en 2013 a entraîné une augmentation du prix au logement de 11 à 12 %. L'adaptation en matière de dépendance représente donc un coût à prendre en compte et freine le développement. Sans oublier les techniques de suivi au quotidien des personnes âgées dépendantes, autrement dit les objets connectés. Ceci recouvre aussi bien les vidéosurveillances que les caméras de détection. Ces techniques, associées aux nouvelles prestations de services, offrent un potentiel de développement énorme. Mais il reste à trouver les moyens de financement, constituer les groupes de recherche et diffuser ces nouveaux services au sein de la population. Or les coûts ne sont pas les mêmes quand il s'agit d'équiper les milieux ruraux extrêmement clairsemés ou des milieux urbains à forte densité.

Patrick LELONG

Serge GUÉRIN, avez-vous un mot à dire là-dessus ?

Serge GUÉRIN

La Silver Économie concerne évidemment les nouvelles technologies, mais trop souvent, la question est posée en des termes technologiques au détriment des usages. Si les personnes âgées ne souhaitent pas vivre en maison de retraite, ce n'est pas pour que la maison de retraite investisse leur domicile.

En outre, une grande partie de cette activité devrait consister à adapter des objets de la vie quotidienne pour permettre d'accompagner les personnes âgées plus longtemps. Par exemple, si le bouchon de cette bouteille est plus facile à ouvrir, je serai autonome plus longtemps, car plus longtemps je serai en mesure de l'ouvrir moi-même. Cette question est pertinente dans le cadre mutualiste et assurantiel. Reste bien sûr la question de savoir qui paye.

Patrick LELONG

Précisément, intéressons-nous de nouveau au Baromètre OCIRP et à la question financière. De l'examen du Baromètre se dégage une solution à la fois collective, car elle intéresse toute la société, et mixte puisqu'elle a recours à la solidarité nationale, mais aussi à un effort complémentaire par le biais de l'assurance, éventuellement aussi à un effort individuel s'il est vraiment réparti dans le temps et s'il n'est pas trop pesant. Cette solution mixte représente, je crois, 60 % des réponses dans le Baromètre. Ma question est la suivante : les assureurs au sens large savent gérer le risque de décès, mais savent-ils gérer le risque de vie ? Les statistiques sont là pour nous rappeler que nous mourrons un jour ou l'autre. Mais si nous mourons extrêmement tard, d'autres problèmes se présentent. Finalement, est-ce que la solution au problème du financement est repoussée tout simplement en raison d'une forme d'incapacité, pour le formuler gentiment, des assureurs à gérer ce risque de vie ? Ne sommes-nous pas là face à une impasse ? Après les enjeux politiques et philosophiques, nous questionnons là la tyrannie des chiffres.

Philippe CREVEL

5,5 millions de contrats d'assurance dépendance ont été souscrits en France aujourd'hui. Nous pouvons donc convenir que des produits existent déjà, même s'ils ne sont peut-être pas suffisants et ne couvrent peut-être pas intégralement la dépendance. Maintenant, quelles problématiques sous-tend cette question ?

Premièrement, il s'agit de déterminer le coût qui sera amené à être couvert. Cela suppose d'avoir un cadre juridique connu et stable. Or nos projections s'étendent sur vingt à trente ans au minimum, ce qui ne facilite pas la tâche. Sans compter que, depuis une dizaine d'années, les pouvoirs publics tantôt promettent tantôt ne promettent plus la création de la 5e branche de la Sécurité sociale, puis proposent une nouvelle loi dépendance sous la forme de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui ne correspond pas à ce qui avait été prévu 5 ou 6 ans en arrière. Nous peinons donc à donner un cadre juridique à l'activité des assurances.

Deuxièmement, *quid* de la manière d'assurer cette couverture ? Si nous choisissons un système facultatif, se présente alors le problème de l'antisélection. Globalement, nous espérons tous être en bonne santé et nous sommes relativement myopes, c'est-à-dire que nous n'avons pas une vision de notre propre vieillesse. Nous ne sauterons pas nécessairement le pas de l'assurance si nous estimons que notre risque dépendance est faible. Ceci ne facilite évidemment pas le montage d'un produit efficace et économiquement viable.

Troisièmement, se pose évidemment la question du coût de la souscription. Le pouvoir d'achat des Français a baissé pendant quelques années. Aujourd'hui, il est en légère augmentation grâce au pétrole, mais la

conjoncture veut que la population soit plutôt contrainte sur le plan financier. Ce n'est donc pas forcément de gaieté de cœur qu'elle souscrit à une police d'assurance.

Le système obligatoire paraît de fait plus pertinent. D'ailleurs, à l'étranger, les véritables couvertures dépendance assurantielles sont plutôt obligatoires, que ce soit au Japon ou en Allemagne. La question de l'âge auquel doit se faire cette souscription se pose ensuite : à quarante ans ? À 65 ou 67 ans au moment de la cessation d'activité ? Plus nous tardons plus, bien entendu, le ticket est important, et *vice versa*. C'est une question d'assiette. Autre question encore : les entreprises paient-elles ? Le Baromètre avance l'idée d'un financement dit mixte. Mais pourrions-nous envisager que les entreprises aujourd'hui, compte tenu du niveau de charges, puissent subir un prélèvement supplémentaire ? Ou faut-il plutôt reporter ce coût sur la part salariale ? C'est un choix générationnel de solidarité. Les questions n'ont pas été tranchées. Quoi qu'il en soit, en l'absence d'un cadre clair, la vision globale assurantielle est difficile à établir.

Patrick LELONG

Je laisse Luc FERRY rebondir. Puis ce sera au tour de Jean-Manuel KUPIEC.

Luc FERRY

J'aimerais dire un mot en rapport avec ma participation à un conseil d'éthique à l'École Polytechnique d'Assurances qui vient de créer un Master big data. Les nouvelles technologies ont des avantages formidables, mais aussi des versants dangereux auxquels il faut prendre garde. Les compagnies d'assurance aujourd'hui, notamment aux États-Unis, rachètent à Google, Twitter, Facebook, etc. toutes les traces que nous laissons sur les réseaux sociaux. Si vous avez une maladie très grave, votre femme, votre mari, votre frère est forcément au courant. Il suffit qu'il en parle sur les réseaux sociaux pour que cette information tombe dans l'escarcelle de Google ou Facebook. Sachez que Facebook a réalisé 55 milliards de dollars de bénéfice cette année simplement en revendant ces traces que nous laissons sur nos navigations. Aux États-Unis, les assureurs sont en train d'ajuster les primes d'assurance en fonction de ce qu'ils savent de leurs assurés, notamment grâce à ces données. Ce problème commence tout juste à être abordé en France, mais il est déjà très présent aux États-Unis et promet de devenir central dans le futur, ce que la CNIL est en train d'anticiper.

Autre mise en garde que j'aimerais faire : ne confondons pas dépendance, ou plutôt perte de l'autonomie, et indignité. J'ai moi-même polémique avec l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, qui devrait, plutôt que parler de dignité, utiliser le terme « liberté ». Dans ce cas, je n'aurais rien à redire. Cela donne le sentiment qu'il est indigne de perdre de l'autonomie. Ce n'est pas le cas. Nous pouvons être très vieux et très malades, perdre l'autonomie, mais rester parfaitement dignes parce que nous sommes des êtres humains. Ma grande amie Sœur Emmanuelle a cessé de marcher à 99 ans et est restée tout aussi digne qu'avant. C'est pourquoi je trouve que le titre de cette 8e édition est très bien choisi.

Frédéric CAZENAVE

Je m'adresse à vous Jean-Manuel KUPIEC pour interroger le paradoxe des contrats dépendance : d'un côté les Français souhaitent un mode de financement, mais de l'autre ils sont très peu couverts eux-mêmes.

Jean-Manuel KUPIEC

C'est en effet le paradoxe français : les Français pensent qu'il faut se couvrir, mais en même temps ne le font pas parce que cela les effraie. Dans le cadre de la loi, il n'est plus question de dépendance - c'est un gros mot - mais de perte d'autonomie. Mais nous pourrions aller plus loin et parler d'aide à l'autonomie. Les mots ont du sens dans ce contexte.

Quel défi rencontrent les assureurs ? L'INSEE a publié de nouveaux chiffres il y a deux jours : l'espérance de vie – qui se calcule en additionnant l'espérance de vie en bonne santé et celle avec des incapacités – stagne et a même régressé en 2015 en France. Demain, les progrès de la médecine permettront de vivre plus longtemps, mais pas forcément mieux. La médecine promet donc de mieux nous soigner, avec l'aide notamment de la thérapie génique qui est l'un des facteurs d'évolution, et de reculer le décès. Mais de son côté, l'assureur se demande comment procéder, car il n'a pas les données nécessaires à l'établissement de son assurance. Vous n'ignorez pas qu'une vraie donnée statistique fiable du point de vue assurantiel doit être vieille d'au moins cent ans. Paradoxalement, il faut bien se couvrir, mais un contrat d'une durée supérieure à trente ans, c'est plus que ne prescrit le Code civil.

D'une certaine façon, les assureurs devront accepter cette incertitude et labelliser leurs contrats. Le Baromètre de l'OCIRP révèle que la labellisation est plutôt bien perçue. Mais la question du label est l'objet de nombreux débats. En effet, doit-il venir du législateur ou de l'assureur, qui labellise ? Il est clair que les deux acteurs ont tout intérêt à travailler ensemble pour élaborer un cadre juridique clair sur les notions de contrats ainsi qu'une vision commune.

Imaginons que les règles changent demain. Par exemple, aujourd'hui, l'APA les Gir se calculent sur la base des actes de la vie quotidienne. Mais cela peut changer à mesure que la société évolue et nécessite de nouvelles adaptations. L'assureur a besoin que le législateur le consulte au moment de formuler les nouvelles règles pour être en mesure d'ajuster simultanément ses modèles économiques. Néanmoins, tout ceci doit se faire tout en gardant en ligne de mire le souci de répondre aux attentes des Français. Il s'agit donc d'un sujet complexe sous la forme d'une équation à plusieurs inconnues.

Tous les acteurs devront se réunir pour discuter de ces contrats, car ils constituent une solution importante. Ce sera une discussion très technique qui dépendra de nombreux paramètres médicaux relatifs à l'espérance de vie, or ces derniers manquent de lisibilité. Cessons de dire que les assureurs ne sont pas des gens fréquentables. Toutes les parties prenantes doivent être raisonnables pour être en mesure de trouver une solution.

Autre point important relatif aux recours sur succession : les Français ont plutôt tendance à transmettre leurs biens. Le montant moyen du patrimoine immobilier des Français s'établit à 150 000 euros, ce qui est très faible et incite à la transmission, au détriment du recours sur succession. Le viager constitue une autre solution. La question du financement appelle donc une réponse multiple et nécessite la tenue de nombreux débats l'année prochaine et la suivante.

Frédéric CAZENAVE

Serge GUÉRIN, vous souhaitez intervenir.

Serge GUÉRIN

En effet, je pense qu'il y aura besoin d'un système de label à un moment ou à un autre, car les Français sont perdus et ont du mal à comprendre. Ils ont besoin d'être rassurés en la matière et à cette occasion la profession des assureurs doit être associée aux travaux des législateurs.

Je souhaitais ajouter que le monde de l'assurance a également vocation à muter vers davantage d'accompagnement social. C'est d'ailleurs déjà le cas. Un grand nombre d'assureurs travaillent sur le soutien aux aidants ou intègrent la question de la prévention. L'une des façons d'éloigner les marques les plus rudes du vieillissement c'est d'investir très amont, avant même les quarante ans, sur la prévention. L'écosystème de la protection sociale doit mettre en œuvre un véritable travail pédagogique autour de ces questions d'accompagnement, de prévention et de soutien aux aidants.

Frédéric CAZENAVE

Nous avons vu que la loi reconnaissait le rôle des aidants et valorisait le maintien à domicile. Or tout ceci n'est pas gratuit. Certes, cela répond aux attentes des Français, mais a aussi des raisons économiques. J'aurais aimé avoir votre opinion sur le sujet Philippe CREVEL. Autre question : est-ce que finalement nous n'en demandons pas trop aux aidants ?

Philippe CREVEL

La France compte 4 millions d'aidants de personnes âgées aujourd'hui. L'aide qu'apportent ces personnes à leurs proches représente 8 milliards d'euros, ce qui correspond à peu près à 500 000 emplois à temps plein. C'est donc un apport essentiel. Évidemment, c'est une façon de faire des économies puisque ces 8 milliards d'euros ne sont pas pris en charge par le collectif.

Les projections d'ici vingt ou trente ans produisent deux constats : premièrement, les aidants vont vieillir ; deuxièmement, le taux d'activité féminine progressant, le nombre d'aidantes est voué à diminuer, car une grande majorité des aidants sont les conjointes, les filles ou les belles-filles des personnes en situation de perte d'autonomie. Cette pénurie d'aide familiale peut remettre en cause la problématique du maintien à domicile. Sans compter la déstructuration des familles causée par les divorces croissants et l'éloignement géographique.

Or l'isolement est un autre problème à prendre en compte. Lors de la canicule de 2003, je travaillais au cabinet du Ministre de la Santé de l'époque, Jean-François Mattei. Parmi les 15 000 morts, la majorité est décédée à domicile, et non à l'hôpital comme il a été annoncé. 2 000 corps n'ont pas été demandés par les familles et ont donc été enterrés dans la fosse commune. Nous sommes confrontés ici de plein fouet au problème de l'isolement et de la pénurie d'aides familiales dus à des raisons structurelles.

En absence d'aides familiales, des aides professionnelles doivent être financées. Or un certain nombre de départements connaissent aujourd'hui des pénuries de médecins et de personnel médico-social, d'où la difficulté à trouver le personnel pour pouvoir venir en aide aux personnes en perte d'autonomie. Ceci représente des gisements d'emplois considérables puisque 350 000 postes sont à pourvoir. Cela pose de fait aussi un vrai défi en termes de formation.

Luc FERRY

Concernant les aidants, je ne comprends pas pourquoi nous n'utilisons pas le service civique. C'est absurde. Lorsque Jean-Pierre Raffarin a voulu supprimer les emplois jeunes pour des raisons budgétaires par ailleurs tout à fait défendables, je suis allé voir le Président Jacques Chirac et je l'ai supplié non seulement de garder les auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour l'aide du handicap à l'école, mais aussi de multiplier leur nombre par 6, ce qui a été fait. Le nombre d'AVS est passé de 1 000 à mon arrivée à 6 000 quand je suis parti. J'ai ensuite créé le service civique et fait voter la loi. François Hollande a annoncé très récemment qu'il comptait créer 300 000 services civiques. Je doute qu'il y parvienne, mais l'Italie en compte 200 000, donc c'est possible. Parmi ces jeunes du service civique, beaucoup sont relativement bien formés parce que certains suivent des licences de psychologie ou autre. Le service civique pourrait être validé par les universités sous forme de crédits comme c'est le cas au Canada. Un étudiant en psychologie ou en sociologie s'occupant d'une Clis (classe pour l'inclusion scolaire) ou d'une Upi (unité pédagogique d'intégration) aux côtés d'enfants handicapés pourrait très bien valider son travail à l'aide d'un mémoire à l'Université, car il a une formation.

Les avantages seraient nombreux si un grand nombre de jeunes, parmi ces 200 000 services civiques, pouvaient s'occuper des personnes en perte d'autonomie, d'autant plus que ces services sont déjà intégrés à un budget. Je ne comprends pas pourquoi la loi prévoit une semaine de répit pour aidants. Cela ne sert à rien, c'est ridicule. Une semaine ne suffit pas à soulager une personne qui s'occupe d'une personne âgée toute l'année. En revanche, si cette personne avait quelqu'un avec elle pour l'aider sur une période de six mois, voire sur un

an, cela changerait tout. Alors, pourquoi ne pas choisir ces solutions de bon sens qui sont totalement faisables en termes de formation et de financement et qui en plus auraient l'avantage de recréer du lien entre les générations ? Nous n'avons tout simplement pas pensé à cette option. Cela fait dix ans que je me tue à dire aux ministres de la Famille ou aux ministres du Budget à Bercy de privilégier le service civique par rapport aux emplois jeunes. C'est plus utile et plus intelligent et c'est un mode de reconnaissance intéressant pour les jeunes.

Frédéric CAZENAVE

Serge GUÉRIN, quelle est votre position sur la question des aidants ?

Serge GUÉRIN

En effet, la question des services civiques est très forte. Pour le développement des services civiques, Michèle DELAUNAY et moi-même avons proposé de mobiliser les retraités, car l'accompagnement ne se fait pas aussi facilement. Il nécessite aussi une formation. Cependant, il est exact que le service civique constitue un gisement extrêmement intéressant. Au total, en comptant également les personnes accompagnant les personnes en situation de handicap et les autres types d'aidés, les aidants sont au nombre de 8,5 millions sur 66 millions de Français. Il s'agit là d'un fait social énorme. Or il n'est visible dans l'espace public que depuis 2010, autrement dit très peu de temps.

Faisons en outre un calcul très simple : 8,5 millions d'aidants travaillant minimum 20 heures par semaine pour 19 euros de l'heure, cela représente 164 milliards d'euros. Ce chiffre est énorme par rapport aux 21 milliards d'euros dont nous avons parlé tout à l'heure. Cette somme équivaut à la TVA et à l'impôt sur le revenu collectés par la France. Certes, la question comporte une dimension humaine essentielle et majeure, mais aussi, et surtout une dimension économique. Nous n'avons pas le choix. Mais il ne suffit pas de faire ce constat. Les aidants doivent être accompagnés, grâce au répit ou encore à la formation. Énormément de dispositifs doivent être mis en place pour répondre à cette question. Nous avons évoqué le congé par exemple.

Le Baromètre OCIRP Autonomie est particulièrement passionnant, car il est rare de bénéficier du regard des DRH et des délégués syndicaux sur cette question. Concernant les aidants d'ailleurs, le moins que nous puissions dire c'est que le monde syndical est discret alors que les RH, le RSE et la société civile s'emparent davantage de la question. C'est peut-être aussi parce que le sujet concerne les femmes.

Je fais une brève parenthèse relative à la société civile. Par exemple, la question du don de RTT est née parce qu'un salarié du nom de Christophe Germain travaillant dans l'entreprise Badoit à Marseille s'est vu contraint par la Sécurité sociale de retourner travailler au motif qu'il était en parfaite santé alors que son enfant atteint d'un cancer avait besoin d'être accompagné. Ses collègues ont été solidaires de sa situation et lui ont donné des jours de RTT. L'entreprise lui en a octroyé un peu plus et il a pu accompagner son enfant jusqu'à la fin. Parce qu'il appartenait au monde du football et que l'un de ses amis était député, cette histoire est remontée dans l'espace public et a donné lieu à un vote à l'Assemblée nationale.

Cela signifie qu'il y a bien des changements dans notre société, mais je pense que la majorité de ces changements vient d'en bas et non d'en haut, y compris sur la question des aidants. Parce que la société change, parce qu'elle comprend qu'elle ne sera pas soutenue par l'État, elle s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre. Il faut donner une visibilité à cette société qui change et il faut aussi se réjouir de ce changement. Mais cela ne suffit pas. Il s'agit de quantifier et de qualifier le phénomène des aidants et de déterminer quelle aide peut être apportée.

Encore une fois, l'entreprise n'y échappera pas. MALAKOFF MÉDÉRIC a montré il y a quelques années que l'absentéisme ayant pour cause l'accompagnement des parents était plus important que celui dû à l'accompagnement des enfants. Qu'elles le veuillent ou non, les entreprises seront de plus en plus concernées

par ce sujet. La question des congés est à ce titre centrale et des systèmes de rétribution devront être mis en place à un moment donné. Le Baromètre a souligné ce point, 85,8 % des DRH étant d'accord pour dire qu'il est logique de maintenir les droits sociaux. Par exemple, dans le cadre de la réforme sur les retraites de 2012, nous avons défendu pour la première fois l'idée que les droits à la retraite d'une personne doivent être maintenus quand elle s'arrête de travailler. Il faudra aller plus loin en la matière.

Peut-être faudra-t-il se pencher sur la question de l'aide nécessaire aux salariés handicapés. Cette enveloppe, bien que nécessaire, n'est pas utilisée à 100 %. Peut-être pourrions-nous en prélever une partie pour aider les salariés aidants, qui parfois d'ailleurs sont des salariés handicapés. Je pense donc que des pistes très concrètes sont encore à exploiter. Si nous n'aidons pas les aidants, non seulement nous en subissons les conséquences, mais en plus nous paierons davantage d'impôts.

Dernière chose, il ne s'agit pas d'abandonner la question de la prévention. Ceci concerne aussi les responsables du monde des assurances, des mutuelles et tous les adhérents de l'OCIRP qui devraient faire régulièrement, au début de chaque conseil d'administration, un point de 15 minutes autour de l'activité physique adaptée. Nous commencerons avec Jean-Manuel KUPIEC !

Patrick LELONG

Le propos de Serge GUÉRIN constitue précisément une justification de la révolution de l'amour dont parlait Luc FERRY. Finalement, nous nous bougeons, même si le changement ne se fait pas aussi rapidement qu'il faudrait là-haut. Je voudrais consacrer ce dernier quart d'heure à notre avenir, et en particulier aux nouvelles technologies. J'adresse une question pour Luc FERRY. Je ne sais plus qui disait – peut-être un philosophe ou un auteur de science-fiction, en tout cas pas un gestionnaire de retraite - que si nous devenions immortels nous résoudrions tous les problèmes. Pensez-vous que le fait de vivre de plus en plus longtemps nous permettra de résoudre tous les problèmes ? Parfois, nous avons l'impression d'être face à un mur.

Luc FERRY

Non, je pense que cela va en poser beaucoup. D'abord, je voudrais souligner que pour un sociologue de gauche, notre camarade Serge GUÉRIN est formidable. Il en faudrait davantage comme lui. J'ai adoré la partie démentant le lieu commun selon laquelle la société est individualiste. Ce lieu commun est en effet ridicule. Nous sommes dans les sociétés les plus solidaires et les plus fraternelles de toute l'histoire de l'humanité. Si vous souhaitez avoir un aperçu de sociétés vraiment dures, lisez Victor Hugo ou Charles Dickens, ou encore regardez la formidable série *Rome*. En réalité, depuis le XVIIIe siècle, nous n'avons cessé de progresser vers la solidarité. L'une des raisons de cette évolution réside dans la révolution de la famille moderne et du mariage d'amour.

La question de l'allongement de la vie est l'objet d'un mouvement aux États-Unis très important aujourd'hui. Elle réunit des milliers de colloques et suscite des milliers de discussions sur le sujet. La prochaine élection présidentielle comptera même un candidat transhumaniste. La phrase est d'Éric Schmidt, Président du conseil d'administration de Google : il a dit qu'avec un peu de bonne volonté, les nouvelles technologies appelées NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique et sciences cognitives) nous permettront de résoudre tous les problèmes du monde, à commencer par le cancer. D'ailleurs, Google s'est engagé dans la lutte contre le cancer et dit que cette maladie sera éradiquée dans vingt ans. Cet immense mouvement est soutenu par les grandes entreprises du Web, les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon) et s'apprête à changer totalement le paradigme médical. Ne vous y trompez pas : il y a en son sein des éléments délirants, mais d'autres, absolument scientifiques et réels.

Je vous présente l'idée rapidement : les Grecs et les Chinois dans l'Antiquité concevaient la médecine selon le modèle thérapeutique et comme la réparation d'un désordre. Que ce désordre fût causé par un microbe ou par un criminel, le rôle du médecin et celui du juge, étaient pensés sur le même modèle : il s'agissait de réparer l'harmonie brisée, celle de l'organisme ou du « corps » social. La métaphore biologique a d'ailleurs été utilisée pendant très longtemps.

Les transhumanistes proposent aujourd'hui de passer d'un modèle thérapeutique à un modèle de l'augmentation de l'être humain. Ils portent le projet de lutter contre le vieillissement, d'abord à l'aide des thérapies sur les cellules souches et de l'hybridation. La recherche sur le cancer a dévoilé que les cellules cancéreuses nous tuent parce qu'elles sont immortelles. Prises isolément elles sont donc des objets magnifiques, indépendamment du fait qu'elles nous font du mal. Cette recherche sur les cellules cancéreuses a donc initié une réflexion sur l'immortalité. Des voix s'élèvent pour s'opposer à ce projet et souligner la dangerosité voire la monstruosité de cette augmentation.

En réalité, entre le modèle augmentatif et le modèle thérapeutique, il y a beaucoup d'intermédiaires. La chirurgie esthétique en est un exemple. Elle s'est développée durant les cinquante dernières années de manière exponentielle. La laideur n'est pas une maladie que je sache, quelle que soit la définition que nous en donnons. La chirurgie esthétique s'est donc développée non pas pour réparer, mais pour augmenter. Sans faire de mauvais jeux de mots, le Viagra a bien pour objectif d'augmenter l'être humain et non de réparer un quelconque désordre. La vieillesse n'est pas une maladie non plus. Les augmentations thérapeutiques constituent un autre exemple très intéressant. Une firme allemande a développé une puce à implanter derrière la rétine et qui permet à des personnes étant aveugles depuis des décennies de recouvrer la vue. L'autre jour, *Le Parisien* évoquait le cas d'une femme qui n'avait jamais vu ses filles. D'un seul coup, grâce à l'implantation de cette puce, qui constitue bien une augmentation thérapeutique, elle a découvert leur visage. Elle était comme une enfant à Noël. Ce projet d'augmentation permettra aussi très certainement d'allonger la longévité humaine dans la continuité de ce qui s'est passé pendant ce dernier siècle, mais pour d'autres raisons.

Je voudrais aussi parler d'un phénomène qui promet d'être assez important dans les prochaines années, paradoxalement, quand les thérapies géniques existeront – car elles existeront forcément un jour. Si ce n'est pas dans dix ans ou vingt ans, ce sera dans 50 ans. Les coûts de la médecine basculeront en grande partie de la fin vers le début de la vie, car les augmentations thérapeutiques se feront en début de vie. Nous sommes là au cœur du projet transhumaniste et de sa réalité. Je vous renvoie au petit livre formidable du philosophe Belge Gilbert HOTTOIS *Le transhumanisme est-il un Humanisme ?* (en référence au titre de l'ouvrage de Jean-Paul Sartre : *L'existentialisme est un humanisme*) où l'essentiel sur le sujet nous est communiqué en 100 pages. L'ouvrage de Laurent ALEXANDRE, *La mort de la mort*, est très discuté, mais reste un formidable livre sur la question de l'augmentation de l'être humain.

Ce projet pose énormément de problématiques en même temps que les jalons des révolutions scientifiques à venir, aujourd'hui déjà présents aux États-Unis, mais encore insuffisamment connus en Europe. Je pense qu'en matière de santé, le monde est voué à changer davantage pendant les trente prochaines années qu'il n'a évolué pendant les 3 000 ans qui nous précèdent. Malheureusement, la loi actuelle ne prend pas du tout cela en compte. C'est le seul reproche que je lui ferais.

Patrick LELONG

Nous pouvons souhaiter en tout cas que l'homme augmenté n'évolue pas dans une société diminuée. Pour conclure, j'aimerais revenir sur la question de la révolution que vous posez, Luc FERRY. Jusqu'à présent, nous nous demandions pourquoi nous agissions. Pourquoi se battre, pourquoi perdre sa vie à essayer de la gagner, etc. ? C'est une question d'enfant, mais c'est aussi une question d'adulte qui soulevait beaucoup d'objections. Aujourd'hui, la question consiste à se demander pour qui et ne suscite plus véritablement d'objections.

Luc FERRY

C'est ce qui me passionne. Ce que nous vivons aujourd'hui est lié à la révolution de l'amour. C'est ce qu'on appelle la famille moderne et le mariage d'amour. Nous vivons une révolution du sacré. Le sacré n'est pas le religieux, c'est ce pour quoi nous pouvons nous sacrifier. Trois grandes figures du sacré traversent l'histoire de l'humanité. L'histoire des guerres est étroitement liée à l'histoire du sacré. Pourquoi avons-nous accepté de faire la guerre et de mourir ? Les hommes sont morts pour Dieu. Les guerres de religion ont été abominables, y

compris en Europe et peut-être même surtout en Europe. Ils sont aussi morts pour la patrie. La dernière guerre mondiale a tout de même fait 57 millions de morts. Enfin, 120 millions d'individus dans le monde, dont 60 millions rien qu'en Chine, sont morts pour le communisme et la révolution. Ces grandes figures du sacrifice et du sacré sont aujourd'hui défuntes en Europe. Plus personne n'est prêt à mourir ni pour Dieu, ni pour la patrie ni pour la révolution, ou seulement très peu de gens. Cela ne signifie pas que les hommes ne soient pas croyants et patriotes, ni qu'ils ne veuillent pas changer le monde. Cela signifie simplement que ce ne sont plus des motifs de sacrifice mortifère.

En revanche, réfléchissez en vous-même : pour qui ou pour quoi seriez-vous prêts à donner votre vie ? C'est cela la question du sacré. Pour l'essentiel des personnes présentes dans cette salle et pour les populations de la vieille Europe, les seules entités justifiant le sacrifice sont des personnes, des êtres de chair et de sang. À commencer par celles qui sont sacrées par l'amour, nos enfants, mais pas seulement. Nous le ferions aussi pour nos amis, nos frères, nos sœurs, nos parents. Cette révolution de l'amour n'est pas religieuse, mais spirituelle. Elle est vouée à totalement changer la donne, y compris par rapport à d'autres questions contemporaines (les personnes âgées et la perte d'autonomie). Je pense que nous sous-estimons ce phénomène. Cessons de dire que nous vivons dans des sociétés individualistes. Certes, le capitalisme est dur, la crise est dure. Certes, l'égoïsme existe, je ne suis pas naïf. Mais la passion de fraternité existe aussi dans nos sociétés et elle est largement aussi grande que la passion de l'égoïsme.

Frédéric CAZENAVE

J'émettrais un petit bémol en évoquant les événements récents et la montée du fait religieux.

Luc FERRY

Elle n'est pas du tout européenne. Marcel Gauchet a raison quand il considère le désenchantement du monde comme étant le phénomène européen majeur, tout comme Max Weber ou encore Nietzsche quand il concluait à la mort de Dieu. Nous payons en l'occurrence l'histoire de la colonisation. Mais ce n'est pas parce qu'il y a des millions de croyants en France, dont certains sont potentiellement tentés par le djihadisme que le phénomène est endogène. Nous vivons aujourd'hui un phénomène de déchristianisation. Si tentation religieuse il y a, en particulier djihadiste, elle est très largement exogène. Le mouvement de l'Europe est un mouvement de laïcisation, un mouvement d'émergence d'une spiritualité laïque, philosophique, bouddhiste, etc. Vous en avez pour preuve les nombreuses publications de livres sur le bonheur. Ce sont des livres non religieux. Personnellement, je ne les aime pas, mais peu importe. Dans tous les cas, ces ouvrages font partie intégrante de la sécularisation du monde. Ne confondez donc pas les effets pervers de la décolonisation que nous paierons très cher encore longtemps et le mouvement de sécularisation européen, qui ne signifie pas fin de la spiritualité ni fin du sacré. Nous vivons précisément l'émergence du sacré. C'est le paradoxe actuel qui est passionnant au moment de débattre sur l'éthique, les finalités de la politique, etc.

Patrick LELONG

Encore un mot de notre sociologue de gauche Serge GUÉRIN, avant de passer à la seconde table ronde.

Serge GUÉRIN

Quand je regarde Luc FERRY, je me dis que j'aimerais bien avoir ces cheveux augmentés. Ce ne serait pas inintéressant d'avoir des idées de partage en la matière !

Concernant les spiritualités, la question des âges est centrale. Aucune spiritualité n'est possible si pas une fois dans un parcours scolaire, un enfant n'a l'occasion d'écouter un senior bénévole lui expliquer qu'il a pu être heureux à une époque où le téléphone portable n'existait pas.

En outre, *Grey's anatomy* c'est fini, c'est-à-dire que nous vivons à l'ère de la chronicisation des maladies et que l'accompagnement des personnes consiste à les aider à vivre avec telle ou telle maladie parfois pendant des dizaines d'années. Le monde du soin et l'ensemble de l'écosystème de la protection sociale sont confrontés à cette problématique. Comment apprendre aux malades à vivre différemment avec tel ou tel problème, notamment en changeant leur mode de vie et certaines de leurs habitudes ? Ces changements à opérer ne sont pas très onéreux, il n'est pas question d'argent, mais de comportements.

Tous les membres de l'OCIRP ont un rôle essentiel à jouer en la matière. La Fédération de l'athlétisme a organisé il y a quelques mois le premier colloque relatif au sport sur ordonnance. Les initiatives doivent être de cet ordre-là. Ce sera évidemment plus facile de fixer les contributions et de procéder aux ajustements quand toutes les données à connaître seront connues. Mais je ne suis pas choqué par le fait que le skieur aimant le hors-piste paye plus cher les secours. Responsabilisons les personnes.

Patrick LELONG

Je remercie tous les intervenants. Le Baromètre OCIRP *France Info – Le Monde*, administré par *Molitor Consult* est très complet, et je vous invite à le consulter.

8^e DÉBAT OCIRP Autonomie

Table ronde n°2

L'autonomie : la place et le rôle de la protection sociale complémentaire

Participent à la table ronde :

Pascal ANDRIEUX, Directeur de l'Action sociale, *MALAKOFF MÉDÉRIC*

Émilie DELPIT, Directrice Prévention & Innovations sociales, *KLESIA*

Virginie HAUSWALD, Directrice Clients, Stratégie, Marketing et Innovation, *HUMANIS*

Christian MAREY, Directeur général, *MUTEX*

Stéphane REUGE, Directeur institutionnel et stratégique Prévoyance-Santé-Assurances – Directeur de BTP Prévoyance, *PRO BTP*

Jean-François ROPELEWSKI, Directeur marketing, *AG2R LA MONDIALE*

La table ronde est animée par *Patrick LELONG* (France Info) et *Frédéric CAZENAVE* (Le Monde).

Patrick LELONG

Après avoir interrogé le sens de la loi à l'aide du Baromètre, notre seconde table ronde a vocation à trouver des réponses du côté des institutions de prévoyance et de la mutualité. J'échangerai avec Pascal ANDRIEUX, directeur de l'Action sociale de MALAKOFF MÉDÉRIC, Émilie DELPIT, directrice prévention et innovations sociales de KLESIA, Virginie HAUSWALD, directrice Clients, Stratégie, Marketing et Innovation chez HUMANIS, Christian MAREY, directeur général de MUTEX, Stéphane REUGE, Directeur institutionnel et stratégique Prévoyance-Santé-Assurances et Directeur de BTP Prévoyance chez PRO BTP et Jean-François ROPELEWSKI, directeur marketing d'AG2R LA MONDIALE.

Frédéric CAZENAVE

Pour commencer cette deuxième table ronde, nous souhaiterions connaître vos commentaires sur la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, qui entre en vigueur en ce début d'année 2016 et vos réactions aux points saillants du Baromètre Autonomie de l'OCIRP. Nous commencerons avec vous Jean-François ROPELEWSKI.

Jean-François ROPELEWSKI – AG2R LA MONDIALE

J'ai relevé dans le Baromètre des éléments intéressants et d'autres plus surprenants. La Silver Économie est beaucoup évoquée, mais il faut ancrer notre réflexion dans la réalité. Certes, il est important d'œuvrer pour le maintien à domicile et de donner la possibilité à nos aînés de rester chez eux. Tout le monde est d'accord pour dire cela. Mais ce n'est pas la Silver Économie qui résoudra ce problème. Nous avons la chance d'avoir au sein d'AG2R LA MONDIALE une mutuelle qui s'appelle la mutuelle nationale des sapeurs-pompiers. Il y a encore quelques semaines, je discutais avec un colonel des sapeurs-pompiers qui me disait que le problème qu'il rencontrait concernait toutes les chutes qui survenaient dans le cadre du maintien à domicile. Il faut savoir que plus d'une intervention sur cinq – 1,5 ou 1,6 – concerne un senior à domicile. Pourquoi ces interventions ?

Principalement parce que le domicile n'est pas adapté. N'oublions pas que les portes des toilettes des années 1970 ne s'ouvrent pas dans le bon sens. La personne âgée attend alors derrière la porte et les sapeurs-pompiers n'arrivent pas à l'en sortir. De nombreuses interventions sont également dues à des débuts d'incendie parce que les personnes âgées oublient la casserole sur la cuisinière. La première chose à faire est d'aménager le domicile pour que la porte s'ouvre du bon côté pour faciliter l'intervention et de remplacer la cuisinière à gaz par une cuisinière à induction. Ces aménagements coûtent de l'argent. Aménager et améliorer un domicile pour qu'une personne âgée puisse y demeurer coûte 12 000 euros.

Patrick LELONG

Cela crée de la croissance aussi.

Jean-François ROPELEWSKI

Nous ne l'avons pas encore constaté aujourd'hui.

Patrick LELONG

Certes, mais cela crée de l'emploi et de la croissance, du moins de l'activité. Soyons modestes. L'aménagement du domicile fait partie des vraies préconisations à mettre en œuvre au quotidien, même si cela a un coût.

Jean-François ROPELEWSKI

Nous reviendrons toujours à la même question qui concerne le financement du reste à charge. Adapter un logement coûte 12 000 euros. Un appartement pour une personne âgée fait en moyenne 60 m² et son adaptation revient à 200 euros au m². Cette contrainte est factuelle. Si les personnes ont de l'argent, tant mieux. Mais si elles n'en ont pas, comment font-elles ? *Quid* de la solidarité nationale et quelle place pour l'assurance complémentaire ?

Je suis assureur paritaire et mutualiste. Le terme d'assureur n'est pas un gros mot. Un assureur est celui qui perçoit une prime pour payer un capital en contrepartie ou une rente si un aléa se réalise.

Frédéric CAZENAVE

La loi a ses failles, mais elle prévoit malgré tout un budget pour l'adaptation et l'équipement d'un nombre important de logements.

Jean-François ROPELEWSKI

Certes, mais si je multiplie les 12 000 euros par les 400 000 personnes qui doivent rester à domicile dans les cinq prochaines années à venir, le compte n'est pas bon.

Frédéric CAZENAVE

La parole est à Stéphane REUGE.

Stéphane REUGE – PRO BTP

J'aimerais rebondir sur ce qui a été dit. Je représente PRO BTP et sachez que notre branche ne peut que se féliciter de ces 12 000 euros nécessaires pour aménager un logement.

Plus sérieusement, nous sommes face à un enjeu financier de grande envergure. Tout à l'heure, Serge GUÉRIN évoquait le chiffre de 160 milliards d'euros à propos de l'action des aidants. L'un des grands enjeux qui sous-tend ce problème du vieillissement de notre société – la loi porte d'ailleurs le nom de loi d'adaptation de la société au vieillissement – c'est que nous sommes face à une rivière, un océan, qui est immense. Nous ne pouvons pas trouver une solution unique. L'intérêt des tables rondes comme celles d'aujourd'hui est de regrouper des acteurs d'horizons différents. Des acteurs publics, des penseurs, des chercheurs et des acteurs de la sphère privée. Finalement, les petits ruisseaux font les grandes rivières. La seule bonne manière, rationnelle, d'adapter notre société au vieillissement consiste à faire converger les synergies en provenance de l'ensemble des acteurs : de la sphère publique, de la sphère familiale comme cela a été beaucoup dit dans la table ronde précédente, et de la sphère privée.

Je prendrai un exemple parmi d'autres. Madame ROSSIGNOL a parlé de répit, qui est l'une des dimensions fondamentales de cette loi. C'est un dossier que nous connaissons bien avec mon voisin de droite Jean-François ROPELEWSKI et que nous avons également traité avec l'AFM - Téléthon. Nous avons créé un centre dans la banlieue de Tours appelé « Vacances Répit Familles ». Cette formule permet d'héberger de façon temporaire (pour une période d'une semaine à 15 jours) des personnes âgées, handicapées ou malades en associant un séjour de vacances pour l'aidant. Elle répond au besoin des aidants, en termes de répit tout en offrant une structure médicale pour l'aidé.

Au moment d'élaborer le concept des Villages Vacances Répit Familles (VRF), nous nous sommes dit que cela permettrait aux aidants de faire du tourisme dans la région, de visiter les châteaux de la Loire, etc. La première vertu que nous avons constatée concerne le retour d'une relation tout à fait différente entre l'aidant et l'aidé en l'absence de la pression du quotidien due au travail de l'aidant, pris par ailleurs par les courses, éventuellement les enfants. Cet éclairage n'est pas suffisant, mais contribue en partie à résoudre le problème. C'est un exemple parmi d'autres.

Frédéric CAZENAVE

Quel est le nombre de places disponibles en France aujourd'hui dans ces villages ?

Stéphane REUGE

C'est un projet novateur. Il a d'ailleurs nécessité l'adoption d'un amendement à la loi, car il butait sur une difficulté juridique. Toute la partie médicale nécessitait d'être financée par une allocation budgétaire issue notamment de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Tout ce qui renvoie au financement de l'accompagnement du vieillissement et de la dépendance relève de budgets départementaux. Or le département d'Indre-et-Loire était prêt à contribuer, mais pas en puisant dans des budgets forcément contraints – vous savez que les départements ont quelques petits problèmes financiers en ce moment – pour financer l'accompagnement de la perte d'autonomie de l'ensemble des personnes amenées à venir sur son territoire. Il a fallu trouver une solution dans la loi permettant des transferts financiers de la CNSA vers les établissements de cette nature. À ma connaissance, il s'agit du premier établissement. Mais nous avons aujourd'hui le projet d'en construire d'autres, dans d'autres régions de France.

Patrick LELONG

Vous l'avez dit Stéphane REUGE, vous travaillez avec les autres acteurs main dans la main et c'est tant mieux, car nous avons besoin de cohérence. À vos côtés, Christian MAREY fait partie de la mutualité, il n'est donc pas exactement de la même famille, mais travaille visiblement de concert avec vous. Christian MAREY, comment voyez-vous votre action pour améliorer le quotidien des personnes âgées ?

Christian MAREY - MUTEX

Je vais rappeler brièvement ce que nous faisons chez MUTEX. C'est une marque qui est connue des professionnels et des partenaires sociaux, mais pas du tout du grand public. MUTEX est bien une émanation de la mutualité. Cette société d'assurance est détenue par les grandes mutuelles et est spécialisée dans la prévoyance et la dépendance. *Grosso modo*, les mutuelles sont des acteurs globaux de santé et elles utilisent nos services pour proposer à leurs adhérents des garanties en matière de perte d'autonomie domaine de la dépendance. Notre métier concerne donc bien la couverture dépendance.

La loi nous a assez peu interpellés dans la mesure où elle a reporté le traitement des questions de dépendance et d'assurance complémentaire.

Le Baromètre Autonomie de l'OCIRP nous a davantage fait réagir. Je l'ai regardé attentivement pour les sujets qui nous concernent. Deux aspects, parce qu'ils se présentent sous forme de paradoxe ou de contradiction apparente, font réfléchir.

Le premier point est le suivant : d'un côté, les Français sont très favorables à la couverture complémentaire, particulièrement si elle est de faible coût et de bonne qualité et si elle offre des rentes significatives. Ils sont sensibles donc au slogan « un euro par jour » qui nécessite de cotiser tôt, une assurance dépendance de qualité nécessitant, pour être économiquement viable, de cotiser tôt. Elle intègre de fait un cadre privé complémentaire tout à fait applicable. Mais d'un autre côté, les Français privilégient le caractère facultatif de l'assurance.

Or ces deux aspects sont antinomiques. Deux formes de mutualisation existent : une forme libre et facultative veut que les personnes pour qui le risque ne se réalise pas cotisent chaque année pour ceux pour qui le risque se réalise. Les tarifs et les modalités d'intervention sont remis en cause chaque année de manière à parvenir à l'équilibre. Une autre forme revêt un caractère relativement obligatoire et fait notamment appel au collectif. Les sondés y sont assez peu favorables. Ceci montre bien que la question d'assurance dépendance nécessite un effort d'information pour arriver à des résultats qui soient relativement satisfaisants.

Le deuxième point concerne l'écart de perception vis-à-vis des modalités de financement entre d'un côté les particuliers et les salariés et de l'autre les professionnels (délégués syndicaux et DRH). Les particuliers et les salariés sont favorables à l'autofinancement, autrement dit l'épargne ou le recours sur succession. Ces visions individuelles sont adaptées à certains, mais pas à tous. Il est clair que, pour les individus sans épargne, elles ne peuvent être complétées que par la solidarité nationale. Les professionnels sont davantage tournés vers l'assurance complémentaire. Leurs approches sont plus globalisantes sans doute parce qu'ils sont mieux informés, plus conscients des coûts sociaux directs et indirects de la perte d'autonomie, sans doute aussi parce qu'ils sont familiers de la retraite complémentaire. Nous le savons, le risque dépendance ne se réalise pas pendant la période d'activité, ou relativement peu, car il est lié au grand âge. Néanmoins, les DRH ou les délégués syndicaux dans les entreprises ont l'habitude d'intégrer le champ de la retraite à leurs préoccupations. Ils conçoivent finalement la dépendance comme une aggravation du risque retraite, du moins je le pense.

Le Baromètre de l'OCIRP montre en outre que les contrats collectifs prédominent dans la perception du risque de dépendance parce qu'ils combinent l'approche à la fois un peu obligatoire que j'ai citée tout à l'heure et une approche inscrite dans la durée similaire au risque retraite.

Frédéric CAZENAVE

Nous aborderons ensuite les questions liées au financement, aux contrats d'assurance et au rôle de l'entreprise. Nous poursuivons le tour de table avec vous Virginie HAUSWALD pour que vous partagiez avec nous les points marquants, selon vous, du Baromètre et de la loi.

Virginie HAUSWALD - HUMANIS

Bonjour à toutes et à tous. Nous en avons parlé toute la matinée, il est vrai que la loi apporte beaucoup d'avancées, mais qui ne sont toutefois pas suffisantes. Nous devons aller plus loin, notamment sur le sujet du financement.

Nous avons également noté chez HUMANIS la reconnaissance du statut de l'aidant. Or ce statut était assez compliqué jusqu'à aujourd'hui, même culturellement. Il est en effet très valorisant d'être aidant dans son entourage proche, mais c'est moins le cas au regard de la société. Au sein de leur entreprise, une majorité des aidants n'annoncent pas leur situation. Nous avons évoqué le rôle des filières tout à l'heure : Philippe CREVEL parlait de 500 000 emplois potentiels soit 8 milliards d'euros. Nous avons aussi parlé de formations à créer. Mais est-ce que vous vous imaginez recommander à un jeune de vingt ans de faire sa carrière dans les services à la personne ? Au niveau sociétal, il est plus courant de mettre avant des formations de commerciaux ou d'ingénieurs. Il est nécessaire de changer cette vision à la racine, ce qui participera à la reconnaissance du statut de l'aidant.

Il est en outre dommage qu'aucun vrai choix n'ait été fait en matière de financement. Les effets d'annonce sont aussi nombreux puisque la question a été reportée au fil des gouvernements qui se sont succédé. Des étagères de solutions sont proposées, telle que la journée de solidarité ou une hausse de la CSG sans que de réelles décisions soient prises. L'examen des systèmes de protection sociale adoptés à l'international montre qu'il en existe de très bien et qu'ils fonctionnent. Les pays précurseurs en termes de prise en charge de l'autonomie tels que la Suède ou le Danemark ont choisi un financement majoritairement public. L'Allemagne a mis en place une assurance dépendance obligatoire et d'autres pays ont connu l'émergence de dispositifs reposant soit sur le financement par l'impôt soit sur une assurance dépendance et les ont complétés bien évidemment par des dispositifs de services. Ces pays ont pourtant des paramètres identiques à ceux dont nous avons parlé toute la matinée : le maintien à domicile et le rôle prédominant des nouvelles technologies permettent à des territoires reculés, en particulier en Suède, de rapprocher la personne et de lui éviter l'isolement total. Je crois qu'il ne faut pas en avoir peur. Personnellement, mes grands-parents ont 90 ans et adhèrent totalement à ces nouvelles technologies si elles sont faciles d'accès. En ce qui me concerne, ce sera mon quotidien quand j'aurai 80 ans. C'est pourquoi il faut accompagner l'adaptation.

En outre, nous connaissons maintenant un statut de l'aidant un peu plus large, ce qui permettra d'apporter des solutions notamment *via* la refonte de dispositifs RH en entreprise. C'est le cas notamment en Allemagne. Nous parlions des transferts de RTT tout à l'heure, mais nous devons aussi travailler sur le statut social de l'aidant ainsi que sur l'engagement de la hiérarchie, qui doit être plus fort.

Pascal ANDRIEUX – MALAKOFF MEDERIC

Bonjour à tous. La première table ronde était riche et beaucoup d'éléments ont déjà été évoqués. Je représente l'aspect social du dispositif mis en place par MALAKOFF MÉDÉRIC pour l'autonomie. Je pense que la loi n'est pas si mal et qu'il faut positiver. Je pense aussi qu'elle porte un changement de regard sur la personne âgée, ce qui est important. La loi postule également que la personne âgée sera maîtresse demain de son parcours et de son environnement *via* le maintien à domicile.

Nous avons relevé trois points. Le premier concerne le volet des aidants. Nous accordons à cette problématique une attention particulière dans la mesure où nous menons un certain nombre d'actions en entreprise. Je pense

qu'il faut commencer par changer les mentalités au niveau des directions des entreprises. Parce que finalement, le premier conflit que vous rencontrez étant aidant concerne l'annonce que vous devez faire de votre situation auprès du manager, car elle implique que vous devez vous occuper de vos parents et partir plus tôt. Cela demande de préparer les directions générales et les managers en amont pour que problématiques soient prises en compte et que soient déployés les dispositifs *ad hoc*.

Le second volet concerne la prévention. Je rejoins Serge GUÉRIN sur le sujet. Ce n'est pas seulement un problème à traiter lors du départ à la retraite. Il doit l'être en amont au niveau des salariés pour lancer une dynamique et travailler sur l'anticipation, la prévention, le dépistage ou encore le coaching, ceci dans le but de changer les mentalités. Cela passe par des activités physiques, mais aussi par d'autres moyens. C'est une problématique à inscrire dans la durée, qu'il s'agisse de la préparation de la retraite ou de la prévention pour les seniors sur des sujets que nous connaissons tous (nutrition, mémoire, santé bucco-dentaire, etc.). Un autre aspect non négligeable de la loi concerne les médicaments. Les personnes âgées ont en effet parfois 7 ou 8 médicaments différents à prendre, liés à différentes pathologies, ce qui engendre un certain nombre de problèmes.

Le dernier volet concerne l'isolement social, dont nous nous occupons. Nous travaillons avec les services civiques avec qui nous avons mis en place des programmes permettant d'intégrer des personnes en situation de handicap.

Frédéric CAZENAVE

Merci de ces éclairages. Je donne la parole à Émilie DELPIT.

Émilie DELPIT - KLESIA

Bonjour à tous. La première table ronde nous a permis de prendre de la hauteur sur le sujet. Je voudrais revenir sur ce qui a été dit. Finalement, nous attendions depuis dix ans une loi sur la perte d'autonomie. Or ce n'est pas une loi sur la perte d'autonomie, et c'est peut-être pour le mieux. Ce que je trouve vraiment intéressant, c'est que la loi est une loi sur l'adaptation au vieillissement. De fait, cette loi est résolument préventive parce que mettre en mouvement l'ensemble des acteurs est très ambitieux.

Je ne partage personnellement pas l'avis selon lequel certains aspects de la loi seraient très importants et nécessiteraient que des décrets soient pris dans les deux mois. Évidemment, un certain nombre d'éléments permettraient ponctuellement d'améliorer l'APA. Mais en comparaison des besoins de financement, le gain de 90 euros à réaliser sur une solution de répit paraît maigre. De mon point de vue, la loi n'apporte rien de plus aux personnes ayant vraiment besoin de l'APA pour répondre à une situation concrète.

En revanche, cette loi est très importante parce qu'elle pose des mots sur les choses et reconnaît un certain nombre de phénomènes. Il ne faudrait peut-être pas être trop en attente de la deuxième loi sur le financement, mais répondre plutôt à l'appel de la loi actuelle : se mettre en mouvement et commencer d'ores et déjà à agir, notamment sur la question des aidants.

Il n'y a pas non plus de dispositifs magiques sur la question des aidants, mais les problèmes étaient latents depuis un certain temps, et la loi les formule, ce qui peut permettre d'ouvrir des portes qui étaient seulement entrouvertes pour que chacun des acteurs puisse prendre la main et investir ces sujets. Il est vrai que pour les assureurs que nous sommes, il est possible d'agir en matière de prévention et en matière d'aide aux aidants, de mener à bien de petites réalisations et de leur faire prendre de l'ampleur, de faire un certain nombre de propositions pour répondre à la diversité des situations. Car la perte d'autonomie est, plus encore que d'autres phénomènes sociaux, très liée à des situations sociales et à des besoins très différents. Créer un statut d'aidant reviendrait peut-être à rigidifier les solutions, or nous avons besoin de davantage de souplesse.

Nous devons donc nous saisir de la prévention et de l'aide aux aidants, prendre acte de notre rôle et des attentes qui en découlent. Nous avons tous déjà imaginé un certain nombre de solutions, qu'elles soient intégrées aux produits d'assurance complémentaire ou qu'elles soient portées par de l'action sociale ou d'autres services pouvant se greffer à d'autres types de couvertures (prévoyance ou santé). C'est peut-être l'occasion aujourd'hui de leur donner plus d'ampleur. Je me demande s'il faut attendre une deuxième loi sur le financement. Nous serions empêchés d'agir dans l'attente d'un cadre stable.

Concernant le Baromètre, je trouve que les Français sont très cohérents et très lucides. Jean-Manuel KUPIEC nous apprenait tout à l'heure que plus de 78 % des Français estimaient que la perte d'autonomie était un sujet important ou primordial. En réalité, l'examen des détails montre que, pour 73,3 % des sondés, le sujet est important sans être prioritaire. Je rentre dans cette nuance parce que le problème, quand il survient, est important et en effet très difficile à gérer, notamment financièrement. Mais les Français disent que ce n'est pas prioritaire en cohérence avec le fait qu'ils ne souhaitent pas d'augmentations d'impôts et de cotisations sociales et que l'emploi et la croissance les préoccupent davantage. La campagne présidentielle a lieu dans un an et demi et je ne suis pas sûre que les enjeux auront radicalement changé d'ici là.

Comme l'a dit Madame la Ministre, les Français doivent décider s'ils veulent une nouvelle loi sur le financement. Il ne faut peut-être pas attendre une révolution en la matière. Nous avons vu qu'il était plus pertinent de compter sur certaines petites améliorations et de rebondir sur le pluriel des financements posés par le titre cette table ronde, en puisant à différentes sources et en proposant une palette de solutions financières avec tous les outils dont nous disposons aujourd'hui. Et ce au-delà des contrats d'assurance, qui font face à un certain nombre de difficultés, le nombre d'adhésions étant limité sans doute par le pouvoir d'achat et le fait que les Français ont d'autres priorités.

Pascal ANDRIEUX

Tout ceci est en effet assez paradoxal. D'un côté, chacun reconnaît la nécessité de prendre en compte le sujet, mais d'un autre côté nous ne connaissons pas son coût. Les Français sont d'accord pour s'assurer, mais ce n'est pas prioritaire. L'examen de la collecte par ailleurs montre qu'elle est relativement faible. Nous devons donc à mon avis travailler sur d'autres points qui permettront de diminuer les coûts, sur l'exemple de ce qui a été évoqué lors de la première table ronde à savoir les nouvelles technologies, la santé et ses évolutions diverses et la robotisation du domicile demain, et ce pas forcément par le biais du contrat d'assurance.

Patrick LELONG

Notre collègue d'AG2R LA MONDIALE s'agite. Je vous ai vu sourire quand nous parlions de collecte. D'où vient ce sourire, dites-moi ?

Jean-François ROPELEWSKI

Je crois qu'il ne faut pas verser dans la langue de bois. Je ne sais pas si vous croyez à l'État-providence, mais moi je suis réservé.

Patrick LELONG

Les Français croient un peu à l'entreprise-providence et la famille-providence.

Jean-François ROPELEWSKI

Je ne sais pas si vous croyez à l'entreprise-providence, mais moi je suis réservé.

Patrick LELONG

Qu'en est-il de la famille, quand même ?

Jean-François ROPELEWSKI

Je vous donne un exemple. Pourquoi ne souscrit-on pas d'assurance dépendance en entreprise, ou très peu ? Tout simplement parce que les DRH dans les entreprises, sont plus préoccupés aujourd'hui par la situation au sein de l'entreprise que par le risque qui se réalisera 25 ans après le départ du salarié. Aujourd'hui, les entreprises se demandent comment financer la protection sociale de manière générale. Je ne vais pas vous lister toutes les misères qui existent aujourd'hui, mais l'ANI, les contrats responsables, le forfait social, etc., font partie de leurs préoccupations. Le vrai sujet concerne la place qu'il reste pour l'assurance privée et l'assurance complémentaire. Nous parlons du partenariat public-privé, et ce depuis 2007. Certes, nous comptons avec la solidarité nationale, c'est-à-dire l'APA, et avec la solidarité familiale, mais il demeure toujours un reste à charge à financer. La Ministre le disait ce matin, ce reste à charge représente 25 %. Or 25 % de 2 000 ou 3 000 euros représentent quand même quelques centaines d'euros.

En l'occurrence, je pense que l'assurance dépendance complémentaire ou même d'autres formules issues de diverses stratégies financières sont des produits très malmenés aujourd'hui. La réforme de Solvabilité II a fait que ce risque coûte très cher aux assureurs. AG2R LA MONDIALE a la chance de travailler sur l'assurance dépendance depuis presque trente ans, donc le groupe connaît les polypathologies et constate l'accroissement du nombre de personnes en état de dépendance. L'assurance dépendance n'a pas encore trouvé sa place et rien n'a été fait pour aider la recherche de solutions. Je demande à la Ministre un petit geste pour les assureurs. Nous voulons bien vous accompagner, mais aidez-nous.

Frédéric CAZENAVE

La faible souscription d'assurance dépendance est toujours expliquée par le fait que le cadre n'est pas global et acté, ce qui empêcherait les assureurs de fabriquer des produits complets. Il n'en demeure pas moins que les contrats d'assurance aujourd'hui sont complexes, peu lisibles et finalement peu protecteurs. Il paraît logique que les Français ne souscrivent pas à de tels contrats.

Jean-François ROPELEWSKI

Il y a plusieurs freins à la souscription de l'assurance dépendance. Premièrement, ce risque est anxiogène. Un commercial vendant de l'assurance dépendance doit dire à son client qu'il ne pourra pas manger ni se laver ni s'habiller. Je connais d'autres produits plus sympathiques à vendre. Deuxièmement, le client ne veut pas se projeter dans cette situation. Troisièmement, ce risque coûte cher à l'assureur. Les contrats d'assurance dépendance coûtent cher parce que cet aléa est méconnu, nécessite des provisions et mobilise d'importants fonds propres. Le Baromètre nous l'a montré : les Français sous-estiment les coûts. Ils pensent que l'État, la Sécurité sociale et la protection sociale complémentaire couvriront l'intégralité du risque alors qu'ils ne couvrent que la majeure partie des soins et ne règlent pas les problèmes corollaires.

Patrick LELONG

Finalement, cette loi, plutôt que d'« avancer », c'est-à-dire se projeter vers l'avenir, ne ferait qu'entériner ce que vous faites. Elle donne quand même l'impression de conforter votre rôle, qui est un rôle actif. Dans l'expression « action sociale », le terme d'action a son importance. Un hommage vous est ainsi rendu et c'est un bon point, car il est difficile pour vous d'être entendus. Cela rejoint ce qui a été dit lors de la première table ronde dans la mesure où la situation avance en partant de la base, des besoins et de la volonté de vouloir avancer.

Or, s'il existe une science qui est à peu près exacte, c'est bien la démographie. Nous sommes capables de nous projeter sur l'avancée en âge, ce qui n'est pas le cas de la météo par exemple ou d'autres projections de ce genre. Effectivement, personne ne veut voir le problème, pour autant ce n'est pas normal de ne pas le voir. Nous ne pouvons pas faire comme s'il n'existait pas. C'est une réalité.

Jean-François ROPELEWSKI

Effectivement, nous connaissons le risque dépendance, notamment quand nous disposons de ses tables d'expérience. La dépendance dure 4 ans en moyenne, 1 an en cas de maladie très grave, dix ans dans le cas de la maladie d'Alzheimer. La question se pose de savoir comment financer ces 4 années, en maison de retraite ou à domicile.

Frédéric CAZENAVE

Virginie HAUSWALD a la parole.

Virginie HAUSWALD

Je ne partage pas totalement ce point de vue. Je vous rejoins dans le cas du risque dépendance ainsi que sur ce que mon patron appelle le tsunami réglementaire et qui nous occupe tous en ce moment.—En revanche, le rôle des complémentaires – c'est du moins le rôle que nous nous fixons chez HUMANIS – est d'accompagner les personnes tout au long de leur vie en bonne santé. Par des actions de prévention et une bonne couverture santé associée à de bons services, nous pouvons aider à retarder l'entrée en dépendance. Revenons à nos fondamentaux : qu'est-ce que l'entrée en dépendance ? L'allongement de la durée de vie peut se faire en mauvaise santé. La perte d'autonomie peut être liée à un risque de chute comme vous le disiez précédemment.

Je me permets aussi d'exprimer mon désaccord avec les propos précédents sur le point suivant : je pense aussi que l'entreprise a un rôle central à jouer. Je rejoins totalement ce qui a été évoqué à propos du Baromètre. Je pense que nous passerions à côté de notre rôle de protection sociale si nous ne trouvions pas de solutions pour aménager les horaires des aidants et si nous ne facilitons pas le rôle de levier économique de la protection sociale. C'est à mes yeux notre vocation. Le coût est énorme pour les entreprises. Le nombre d'aidants doublera d'ici 2030 ou 2050. Cela signifie de l'absentéisme, voire du présentéisme et cela concerne des congés de 16 à 20 jours par an au sein des entreprises. Nous devons donc trouver des solutions à ce niveau.

Au-delà de la couverture du risque dépendance, nous mettons en place au sein d'HUMANIS la « box aidants », autrement dit un accompagnement pour de nouveaux dispositifs RH, avec le soutien bien entendu du management et de la direction générale. Nous nous sommes aperçus au fil du temps que des actions de sensibilisation, de prévention et d'information au quotidien avaient un impact tout aussi important, car elles incitent les individus à épargner sans qu'il y ait besoin d'avoir recours à des produits qu'ils trouvent trop complexes.

Enfin, il serait pertinent de mutualiser ce type de risque au niveau de la branche professionnelle. Ce qui a été réalisé dans le cadre degré élevé de solidarité a eu un impact. Pourquoi ne pas dupliquer ces 2 % - qui permettront d'accompagner les entreprises, TPE comme PME, sur un certain nombre de services - sur un risque lié à l'autonomie et à la dépendance ? Des entreprises pourraient ainsi faire face à ce risque. Je pense notamment aux grandes entreprises du CAC40 ou aux grosses PME. La productivité des plus petites entreprises est également considérablement affectée par l'absence d'un aidant pendant une semaine.

Les partenaires sociaux doivent s'emparer davantage du sujet. Ils sont déjà très au fait, car ils dirigent les groupes de protection sociale et se sentent très concernés par le sujet. Au sein d'HUMANIS, le véhicule Adeis travaille déjà sur l'ensemble de ces dispositifs.

Pascal ANDRIEUX

Je rejoins Virginie HAUSWALD. Ces 2 % des cotisations permettraient d'aménager une certaine marge de manœuvre en termes de prévention et de protection sociale au niveau des branches. Il faudrait que cela s'organise, mais le champ à investir est important.

En outre, c'est une bonne chose que la loi mette en valeur ce que font les groupes de protection sociale depuis des années. Nous faisons tous le même métier, mais différemment, et chacun de notre côté. Les conférences des financeurs dans les départements permettront de réunir différentes structures et de déterminer si nous sommes capables de travailler ensemble pour créer de vrais parcours pour les personnes âgées. Les expérimentations sur le terrain nous permettront également d'y voir plus clair. Ces discussions peuvent enfin déterminer si, ensemble, nous sommes en mesure de diminuer les coûts ou encore de décroïsonner les filières. Car le sanitaire, le social et le médico-social ne travaillent pas forcément toujours main dans la main et n'échangent pas forcément non plus, parfois au détriment des personnes âgées.

Patrick LELONG

La parole est à Christian MAREY.

Christian MAREY

Je souhaiterais réagir à la question relative à la faiblesse de la couverture complémentaire en France. Mon collègue d'AG2R LA MONDIALE a parlé des freins à la souscription. Cette dernière ne se fait qu'à la condition d'en ressentir le besoin, or ce ressenti n'est pas forcément partagé. Le risque social de la dépendance ira croissant. Ce frein doit donc faire l'objet d'une certaine attention. Une autre condition concerne la confiance. Le risque est coûteux quand nous souscrivons tardivement à l'assurance. Si nous souscrivons tardivement, c'est que nous avons été sensibles à ce risque sur le tard. Il faudrait y être sensibles beaucoup plus tôt. Par conséquent, les contrats doivent être lisibles et particulièrement accessibles au public. Par là, j'entends les particuliers, mais aussi les TPE et les PME, et pas forcément les grandes entreprises qui disposent de professionnels sur le sujet. C'est à cette condition que les salariés souscriront à ces assurances.

Nous avons précédemment abordé brièvement la question de la labellisation, qui est un facteur susceptible d'inspirer la confiance. J'ai constaté dans le Baromètre que deux tiers des Français sont favorables à une labellisation par l'État. Ils ne font pas confiance à l'État pour assurer une protection sociale en tant que telle, sans doute parce qu'ils anticipent que les besoins de financement seront insuffisamment couverts, mais ils lui font confiance pour donner des garanties sur les contrats des opérateurs privés. La labellisation offre beaucoup d'avantages : elle sert la lisibilité des contrats, offre des garanties de qualité, des garanties sur les montants des rentes, des revalorisations, l'absence de franchise, des garanties d'assistance, etc. J'ajouterais même qu'il faudra parler de la portabilité des droits. En effet, les assurés souscrivent un jour, mais changent de situation, peuvent arrêter de cotiser, etc.

La labellisation est donc sans doute une bonne chose. En revanche, cette labellisation doit se faire en partenariat entre les pouvoirs publics et les professionnels de l'assurance. Nous pourrions rencontrer un échec de plus si, à l'instar de ce qui est arrivé dans le secteur de l'assurance vie, les types de contrats à mettre en place étaient le résultat d'une réflexion trop étatique non approuvée par la profession ou par les particuliers.

Frédéric CAZENAVE

Ce partenariat est prévu dans la loi, n'est-ce pas ?

Christian MAREY

La perspective d'une concertation et d'un partenariat est inscrite dans la loi et il est souhaitable que cette discussion s'engage.

Stéphane REUGE

Je souhaiterais revenir sur la question des entreprises. Les opérateurs expriment des points de vue nuancés sur le sujet de la protection contre la perte d'autonomie. L'examen des entreprises que nous couvrons donne des éléments d'éclairage. Certains facteurs peuvent sensibiliser les entreprises de la branche à la nécessité d'une couverture collective tandis que d'autres entreprises y sont parfaitement opposées.

Les facteurs positifs sont multiples. L'activité dans la branche du bâtiment était florissante il y a une quinzaine d'années et les entreprises souhaitaient attirer les talents. Elles voulaient pouvoir offrir à leurs salariés une vision de long terme. La protection sociale complémentaire faisait partie du package social.

L'autre facteur incitatif est la part importante de quinquagénaires dans les effectifs de l'entreprise. Il y a de grandes chances pour que, dans une entreprise ayant des salariés âgés en moyenne de cinquante ou 55 ans, le DRH travaille sur le sujet de la dépendance, car il compte des aidants parmi ses collaborateurs. À l'inverse, une start-up travaillant avec des collaborateurs de 25 ans a plus de mal à aborder le sujet de la dépendance collective.

Le facteur de l'âge est fondamental pour être en mesure de saisir la problématique en entreprise. En moyenne, les salariés de notre branche sont de 5 ans plus jeunes que la moyenne nationale : la moyenne nationale est de 42 ou 43 ans, et celle de notre branche est de 37 ou 38 ans. Le sujet dominant que nous avons relevé concerne le logement. À 37 ou 38 ans, aujourd'hui, les Français empruntent et souhaitent devenir propriétaires. Surtout s'ils travaillent dans le bâtiment. C'est normal. Ils n'ont pas envie d'être les plus mal équipés. Mais au regard du prix de l'immobilier, ils doivent s'endetter sur 25 à 30 ans. Le coût de l'endettement et de l'accès au logement est donc un frein majeur.

Le dernier frein, plus spécifique à notre branche, concerne le transport. Travailler sur les chantiers implique de devoir se déplacer. L'un des premiers sujets de discussion avec l'employeur concerne les moyens et les coûts du déplacement.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'il est impossible de trouver un dénominateur commun et généralisé pour accompagner un financement complémentaire de la dépendance par l'entreprise. Le consensus est beaucoup plus facile à trouver dans des entreprises dont les salariés ont 55 ans en moyenne, mais je ne suis pas sûr qu'elles soient l'avenir de notre pays. Nous constatons globalement une forte réticence dans les entreprises.

J'ai oublié de mentionner le facteur négatif de compétitivité. Nous avons observé le phénomène de détachement des collaborateurs étrangers, ce que nous appelions autrefois le plombier polonais. Vous en avez entendu parler. Bruxelles a voté des lois, mais nous aimerions bien que l'Europe creuse un peu plus profondément le sujet, car des sociétés d'intérim proposent aux entreprises des collaborateurs détachés qui n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes coûts et qui peuvent être deux à trois fois moins chers que des salariés français.

Globalement, nous constatons qu'il est très difficile de vendre de la couverture collective dépendance dans les entreprises. Cela ne veut pas dire que c'est impossible auprès de toutes les entreprises, mais cela concerne plutôt une minorité.

Je souhaiterais aborder un dernier point par rapport à la loi. Finalement, cette loi engage le pas vers un partenariat. J'ai constaté que la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement était très différente de la loi sur la santé. Mais attention à la folie législative. Nous proposons de l'ACS et des contrats bénéficiant de déductions sociales, ce qui nous a valu d'être exclus du dispositif. Dans le cadre de la dépendance, la porte doit rester ouverte, car ce problème ne comporte pas une solution unique, mais nécessite d'avoir de l'imagination, et la meilleure imagination est collective.

Émilie DELPIT

Je suis tout à fait d'accord avec ce qui s'est dit. Ce n'est pas l'État qui a l'initiative, mais la société. La loi invite maintenant chacun à agir.

Concernant les entreprises, ce n'est pas forcément évident de parler aujourd'hui de couverture dépendance. Nous avons beaucoup à faire pour familiariser l'entreprise avec le sujet, mais pas forcément par le biais direct des aidants. Les directions des ressources humaines ne sont pas toujours autorisées à aller sur ce terrain-là, à l'exception de certains grands groupes qui ont un peu plus d'appétence pour le sujet. Cela relève en effet de la sphère personnelle et privée. Autant le sujet relatif aux parents de jeunes enfants est sur la place publique, autant ce sujet-là est encore un peu difficile.

Les entreprises de transport nous ont incités à réfléchir sur la question de la conciliation de la vie personnelle et de la vie professionnelle. La Ministre d'ailleurs ne disait pas autre chose. Nous avons considéré que ce sujet était valable et légitime quand il était question des jeunes enfants. Il faudrait qu'il devienne légitime quelle que soit la partie de la famille qui demande à être accompagnée.

Nous devons quand même faire en sorte que les entreprises s'emparent de la politique d'aide aux aidants. La loi fixe un cap sur le sujet. C'est donc à nous de formuler des propositions pour accompagner les ressources humaines, mais nous devons le faire sur des sujets qu'elles maîtrisent. Le sujet de la conciliation de la vie personnelle et professionnelle invite peut-être à davantage de souplesse, car il ne relève pas d'une logique de droit. Le Baromètre le montre : les sondés plébiscitent l'aménagement des horaires et ne demandent pas forcément à travailler moins. Il est intéressant de constater que les salariés et les particuliers ne font preuve d'aucune démagogie en la matière. Ils ont compris qu'il n'était pas possible de demander la lune.

Parlons donc le langage de l'entreprise, ne considérons pas qu'elle puisse réaliser à elle seule tous les progrès sociaux.

Pascal ANDRIEUX

Nous avons interrogé récemment un panel d'entreprises, TPE, PME et grands comptes. Le sujet des aidants n'est effectivement pas prioritaire. La priorité revient au surendettement et aux aides à la famille en situation de handicap. Le sujet des aidants est en troisième position. Il prendra sans doute de l'importance demain avec le vieillissement de la population active.

Frédéric CAZENAVE

Ce n'est pas si mal d'être en troisième position. Virginie HAUSWALD, il est intéressant de constater cette différence entre les entreprises. Lorsque nous préparons cette journée, vous nous disiez que c'était un sujet important, que les entreprises s'en emparaient et que cela pouvait même être un facteur important de négociation sociale au sein de l'entreprise.

Virginie HAUSWALD

Exactement. Bien entendu cela dépend de la taille des entreprises et des secteurs d'activité qui peuvent être confrontés à des problématiques différentes. Mais le contexte économique aujourd'hui est très différent d'il y a vingt ans, notamment en termes de pouvoir d'achat des employés. Les augmentations salariales sont rares. Dans ce contexte, la question se pose de savoir jusqu'où pousser ces dispositifs et comment les mettre en place. Les entreprises sont également très soucieuses de l'état de santé de leurs fournisseurs et de leurs clients, contrairement aux idées reçues qui voudraient qu'elles soient toutes vénales. Nous nous sommes aperçus que le sujet de l'accompagnement des personnes dans le bien-être et le bien vieillir, au-delà du sujet de dépendance, suscitait des discussions dans des secteurs d'activité en difficulté économique.

L'économie collaborative est également un sujet à la mode aujourd'hui. Cela se traduit au sein des entreprises par de la solidarité et des dons de RTT. Les entreprises sont relativement démunies face à ce phénomène. Certaines font finalement appel à leur complémentaire santé ou à leur caisse de retraite pour solliciter un accompagnement dans le bien vieillir de leurs salariés, car cela constitue un levier social et de fidélisation des employés. D'autres souhaitent que leur complémentaire intervienne sur un volet plus assurantiel, non par le biais d'un produit d'assurance, mais plutôt par l'intermédiaire d'un levier d'action sociale ou par celui de services, éventuellement payants. Certes, il est plus facile pour les grandes entreprises que pour les petites d'acheter des services payants, mais il n'en demeure pas moins qu'elles y sont de plus en plus sensibles. Je pense vraiment qu'il ne faut pas écarter ce levier parce que les entreprises sont conscientes de l'importance d'avoir un salarié en bonne santé. 30 % des aidants connaissent une dégradation de leur santé et 46 % d'entre eux sont dépressifs. Cela ne fait donc pas des employés productifs.

Patrick LELONG

Le bien-être en entreprise n'est pas un gadget. Le coût des burn-outs et de l'absentéisme est considérable. À conditions de salaires égales, et même moins favorables, les salariés préfèrent souvent être dans une entreprise qui ne ressemble pas à l'enfer. Ils souhaitent pouvoir travailler en toute intelligence et en collaboration.

Quid du coût des services ? J'ai compris que cela varie en fonction des âges, des entreprises et des branches d'activité, qu'il s'agisse du transport pour KLESIA par exemple ou du bâtiment pour PRO BTP. Dans tous les cas, la demande de services existe. La question du coût de la dépendance interroge donc en même temps le coût du service. Comment développerez-vous ces services sachant que leur coût augmente et que le pouvoir d'achat progresse nettement moins vite ? Quelles sont les prémices de solutions qui peuvent exister en la matière ?

Jean-François ROPELEWSKI

Nous revenons toujours à la problématique du financement. Les services coûtent de l'argent. Il existe plusieurs moyens pour les financer. Je prendrai un exemple en dehors du cadre de l'assurance santé, dépendance et prévoyance. La dépendance relève du risque de la retraite. De fait, ne pourrions-nous pas utiliser la fiscalité des contrats retraite pour préfinancer ce type de coût ? AG2R LA MONDIALE a lancé il y a quelques semaines un nouveau contrat de retraite supplémentaire pourvu d'une rente inédite. Nous l'avons appelé « la rente cycle de vie ». Entre 60 et 75 ans, les individus ont une retraite très active, ce qui signifie que nous devons leur verser une rente majorée. Entre 75 et 85 ans, ils ont moins de besoins, ils voyagent moins, etc. Puis à 85 ans survient la dépendance, le maintien à domicile, etc. Donc, partant d'une base de retraite à 1 000 euros, nous prévoyons une rente de 1 300 euros entre 60 et 75 ans. Elle est un peu diminuée entre 75 et 85 ans, puis presque doublée après 85 ans et peut être utilisée quand la personne est à domicile. Ceci existe déjà parmi les produits proposés et les assureurs doivent être innovants en la matière.

Du côté de l'épargne, aujourd'hui, l'encours de l'assurance vie s'élève à 1 500 milliards d'euros. Ces 1 500 milliards d'euros correspondent à ce que les Français ont économisé. J'écarte les très pauvres qui font appel à la solidarité nationale et les très riches qui peuvent financer la dépendance. Mais des chiffres ont été donnés. Philippe CREVEL nous a dit que 21 % de la population est concernée et que cela représente 44 % des encours de l'assurance vie. La fiscalité de l'assurance vie est certainement à revoir lorsque les personnes sont dépendantes. Aujourd'hui, ceux souhaitant retirer de l'argent sur l'assurance vie sont soumis à la même fiscalité, qu'ils soient dépendants ou non. Nous pouvons l'améliorer, cela ne coûterait pas grand-chose. Il suffirait de supprimer quelques prélèvements sociaux ou le prélèvement de 50 % au-delà de 4 600 euros par mois. Des solutions existent donc déjà au sein de l'assurance. Nous demandons juste à être libres de faire notre métier afin de pouvoir avancer sur le sujet.

Je suis un peu réservé sur la question de la labellisation des contrats. L'État ne doit pas être le seul à régenter la labellisation. Avant d'avoir un partenariat public-privé, j'aimerais que soit effectif le partenariat public-public. Les ministères, celui de la santé et celui des personnes âgées, devraient déjà échanger entre eux. Le ministère de la Santé a quand même prévu un panier de soins différent pour le contrat ANI et le contrat responsable.

Christian MAREY

Il est certain que les services sont très demandés. Les Français souhaitent une prise en charge qui soit la plus complète possible et qu'elle adopte, au-delà des prestations financières, la forme d'une assistance. Des services de qualité ont un coût et il faut les financer.

Dans le cadre des contrats collectifs, il est de plus en plus fréquent d'observer que la promotion de l'aide aux aidants se fait au motif de la lutte contre l'absentéisme. L'assureur prévoyance d'une collectivité ou d'un groupe est assez légitime sur la question et le groupe attend de lui qu'il trouve les outils de cette lutte, qui pèse effectivement sur la cotisation de tous les salariés et des employeurs.

Virginie HAUSWALD

Au sein d'HUMANIS, nous pensons que les services doivent pouvoir être proposés en dehors du contrat d'assurance. En effet, les modèles économiques sont très compliqués. Proposer des services sans être en mesure de mesurer leurs bénéfices peut susciter des réticences. C'est pourquoi nous croyons beaucoup à l'économie collaborative et nous nous positionnons en tant qu'intermédiaires. Par exemple, deux plateformes se sont regroupées et proposent gratuitement une carte d'urgence connectée. Cette carte permet à un aidant d'obtenir un prolongement de soutien pour une personne en dépendance à domicile, le temps de ses vacances ou s'il est hospitalisé.

Beaucoup de solutions existent. À la rigueur, nous pouvons même dire qu'il y en a trop. Nous avons un millefeuille de dispositifs nationaux, locaux, sociaux, médicaux, etc. Finalement, les Français ont du mal à s'y retrouver. Il suffirait de les structurer et de les organiser un peu. Cette solidarité émerge, et nous devons l'encourager et la créer, ce qui reviendrait à fournir un service d'intermédiation qui finalement ne coûte pas si cher par rapport aux services classiques que nous proposons et qui peuvent l'être aussi hors du cadre du contrat d'assurance.

Pascal ANDRIEUX

Les personnes ont en effet un vrai besoin d'écoute, de conseil, d'information et d'orientation. Le coût de ce service est très faible. Le domicile des personnes âgées est voué demain à devenir un territoire de santé, doté d'outils connectés, de télémédecine ou un lieu d'hospitalisation. Cela peut permettre, nous l'espérons, de faire baisser les coûts et les frais de santé, et conséquemment, de diminuer le nombre de services. Nous constatons aujourd'hui une demande croissante des nouvelles technologies et nous observons simultanément une baisse des coûts.

Patrick LELONG

Stéphane REUGE va nous dire encore quelques mots puis nous passerons aux questions.

Stéphane REUGE

À propos des contrats, je pense qu'il ne faut pas trop labelliser et laisser une marge de manœuvre à l'innovation. En revanche, les services comportent un enjeu de labellisation. Virginie HAUSWALD disait que ce sujet est très

compliqué. Une personne dépendante ou son aidant sont structurellement en situation de faiblesse par rapport à celui qui offre le service. Ils ont besoin du service, ne peuvent pas faire autrement et sont forcés de l'acheter. Dans le cas où la personne n'est pas accompagnée, la situation peut s'avérer dramatique.

J'émet une réserve par rapport aux propos de Monsieur FERRY. Nous pouvons effectivement développer le service civique, mais la personne âgée doit avoir confiance dans la personne à qui elle confie une partie de sa journée. Cette confiance se développe dans la durée ou est accordée grâce à la labellisation. Le pays a mis au point de formidables dispositifs pour les services à la personne au milieu des années 2000, mais des dispositifs catastrophiques sur le plan de la régulation financière au début des années 2010 avec la diminution des aides. Le financement et le coût du travail étant fondamentaux dans ce secteur, une économie souterraine non régulée s'est développée, ce qui a eu des conséquences dramatiques en termes de qualité de service. L'amélioration de la situation dépendra d'une politique publique et de la convergence du public et du privé.

La question des équipements est sans doute celle qui pose le plus problème. Une personne âgée souhaitant s'acheter un fauteuil est confrontée à une gamme de prix formidablement variable. Le vendeur, percevant qu'elle est solvable, a tendance à lui vendre le fauteuil le plus coûteux alors que ce n'est peut-être pas celui qui lui convient médicalement. Il est primordial d'accompagner les personnes lors de l'achat de leurs équipements pour qu'elles puissent choisir le plus approprié. Le gaspillage financier et économique est terrible en la matière.

Concernant la question du logement, des réseaux existent en France tels qu'Handibat et Les Pros de l'accessibilité, permettant de recourir à des professionnels de qualité et compétents. C'est la petite publicité dans mon intervention, mais j'en resterai là.

Émilie DELPIT

La sélection que nous pouvons faire pour mettre des services à disposition de nos clients constitue un service en tant que tel, car les personnes sont parfois un peu perdues face à la diversité des solutions. À l'inverse, elles peuvent avoir du mal à identifier une solution pour résoudre un problème. La labellisation des services doit concerner la qualité des services sans être trop directive. Les Français sont attirés par les services en matière prévention, mais sont réticents à recourir aux services liés à la dépendance. Des services attirant peu quand ils sont présentés sous l'angle de la dépendance deviennent beaucoup plus attractifs présentés sous l'angle de la prévention. Quand bien même certains services sont proposés gratuitement par l'aide sociale des caisses de retraite, les personnes âgées consentent à payer certains types d'actions. Il n'est donc pas forcément question de proposer des services dans une optique du tout gratuit. Notre travail peut consister à sélectionner ces services et les mettre à disposition. En particulier dans le domaine des technologies, nous pouvons aider les personnes âgées à accéder à un marché auquel elles ont du mal à accéder individuellement.

8^e DÉBAT OCIRP

Autonomie

Échanges avec la salle

Patrick LELONG

Place aux questions. Je vous demanderais simplement de lever la main, de prendre le micro et de poser une question précise plutôt qu'un commentaire et je demanderai aux intervenants de répondre rapidement.

Ghislaine ALAJOUANINE

Je suis la présidente de la SFTAG (Société Française des Technologies pour l'Autonomie et de Gérontechnologie), société savante de la Silver Économie. Investir entre 6 000 et 12 000 euros dans un logement doit permettre aux personnes âgées de rester chez elles entre 3 et 5 ans de plus. Nous parlons là du maintien à domicile et il doit être régulé par une labellisation. Vous connaissez la démarche Haute Sécurité Santé (HS2) qui répond à la 3e dimension du développement durable. Ne croyez-vous pas qu'il faudrait lancer un grand plan quinquennal d'un million de logements, sachant qu'il en manque déjà 800 000, qui soient connectés et HS2 pour que les personnes puissent rester chez elles le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions ? Il faudrait aussi encourager l'économie locale. Le maintien de la personne âgée dans sa collectivité bénéficierait commerce local.

Patrick LELONG

Stéphane REUGE semble approuver.

Stéphane REUGE

Le représentant de la construction partage complètement votre propos, Madame. Cette question renvoie bien évidemment à l'enjeu financier. J'ajouterai simplement qu'il convient de se méfier d'un schéma unique.. Il est évident que nous devons accompagner l'hébergement à domicile, d'abord parce que la demande est forte en la matière, mais pas dans le cadre d'un schéma unique.

Pascal ANDRIEUX

La question du logement doit s'accompagner de l'examen des paramètres périphériques à savoir l'accessibilité et la mobilité des personnes âgées. Leur maintien à domicile pose problème si elles restent enfermées chez elles et n'ont pas les moyens de sortir de leur logement.

Virginie HAUSWALD

Nous expérimentons un projet dans le Nord-Pas-de-Calais qui répond à ces problématiques. Nous travaillons avec les bailleurs sociaux pour créer un logement évolutif et adaptable en fonction de la maladie et de l'entrée en dépendance de la personne. Ce projet locatif se couple à un *continuum* de services, à l'instar des services de conciergerie par exemple, dont le coût peut être mutualisé entre l'ensemble des habitants, ce qui permet à la personne d'évoluer avec son écosystème. Nous étendrons ce projet à l'ensemble du territoire si le test s'avère concluant.

Patrick LELONG

Avez-vous une autre question ?

Olivier MARIOTTE

Je m'adresse à vous en tant que chef d'entreprise d'une PME et en tant qu'élu local dans un désert médical. L'ANI nous a d'abord supprimé un avantage concurrentiel, car nous pouvions l'utiliser pour valoriser nos packages auprès de nos salariés. Nous nous sommes également aperçus qu'à cause de l'ANI, la garantie était divisée par deux par rapport à ce que nous avons pu négocier auparavant. Qu'offrez-vous en outre en tant qu'assureurs complémentaires à une société qui compte parmi ses dix salariés un salarié concerné par les problèmes de dépendance ?

Patrick LELONG

Chacun ici est très critique concernant l'ANI. De quelle manière pouvez-vous donc inclure Monsieur dans les solutions que vous proposez ?

Jean-François ROPELEWSKI

Le contrat d'assurance individuel n'est pas la réponse ici. La recherche des solutions à apporter aux TPE et PME passe à mes yeux par la négociation de branche. Dans tous les cas, la seule solution qui existe aujourd'hui concerne l'assurance privée, mais elle ne mutualise pas le risque et n'apporte pas de solution immédiate.

Virginie HAUSWALD

Je pense aussi que cette négociation doit se faire au niveau de la branche. J'insiste également de nouveau sur la possibilité d'utiliser les 2 % de package lié au Haut Degré de Solidarité pour proposer des services adaptés et non des services très généralistes de coaching, de nutrition, etc. par ailleurs disponibles gratuitement sur les smartphones. Nous savons que l'OCIRP travaille sur le sujet. Il faut aller plus loin. Je suis moi-même issue d'une famille d'entrepreneurs ayant des entreprises de 4 ou 5 salariés et je peux témoigner du fait qu'elles font face à un vrai problème, car la question de la dépendance impacte directement leur compétitivité. Par ailleurs, le Gouvernement demande que les entreprises maintiennent les personnes âgées le plus longtemps possible dans l'emploi. L'employabilité des seniors est un sujet important au niveau européen. Mais comment les maintenir en bonne santé et faciliter le bien-être et le bien vieillir ?

Nous n'avons pas de solutions miracles. En revanche, nous sommes là pour accompagner l'ensemble des entreprises, y compris de petite taille, car nous croyons vraiment aux filières et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous parlons des branches, ou plus globalement de filières d'activité, pour être en mesure de fournir des services en dehors des produits assurantiels qui ne feraient que plomber les résultats potentiels des entreprises. Il s'agit aussi de susciter une prise de conscience chez les salariés. En effet, les start-ups n'ont pas cette préoccupation liée à la dépendance. En revanche, les salariés peuvent être touchés par ce problème *via* un proche parent et peuvent également avoir un souci de santé.

Jean-François ROPELEWSKI

La prévention tous azimuts consistant à recommander de faire du sport, à ne pas manger gras, à ne pas fumer, etc. ne sert à rien. La seule prévention qui fonctionne est la prévention ciblée, l'accompagnement. Or cet accompagnement se fait par l'intermédiaire des branches. Certaines branches connaissent des maladies et des besoins spécifiques. Je cite l'exemple de l'asthme des boulangers, mais les professions du bâtiment, par exemple, connaissent aussi des problèmes spécifiques. Nous devons utiliser les 2 % du Haut Degré de Solidarité dans cette perspective.

Patrick LELONG

Après une dernière question, je demanderai à Jean-Louis PEYRUDE, Président de l'OCIRP, de bien vouloir nous rejoindre.

Christian BONIDAL

Je suis président des Béquilles du Cognitif. Les deux tables rondes se sont beaucoup étendues sur la question de l'aidant, mais ne se sont pas arrêtées sur l'aidant lui-même. Il n'existe pas d'école de parents, ces derniers ayant simplement observé les comportements de leurs propres parents. Les aidants n'ont pas cette référence, d'où la difficulté. Ils essayent de faire au mieux, mais pas forcément en accord avec les attentes de l'aidé, ce qui crée des risques de conflit, de maltraitance et d'épuisement de l'aidant. Comment pourrions-nous penser la formation et l'accompagnement de l'aidant ?

Stéphane REUGE

Votre question fait écho à une problématique similaire dans le domaine de l'alcoolisme : la rencontre des alcooliques dans des groupes d'entraide. Notre groupe organise des cafés des aidants, qui permettent aux aidants de prendre conscience que les problèmes qu'ils rencontrent, et dont ils n'osent pas parler ne sont pas isolés et d'échanger leurs expériences et leurs pratiques. L'échange est un élément clé dans ce domaine comme dans celui de l'alcoolisme et des toxicomanies. Cela existe chez certains opérateurs et devrait davantage se développer sur le plan national.

Émilie DELPIT

Cette initiative n'est pas l'apanage de la famille du PRO BTP. Un réseau de cafés des aidants est accessible un peu partout en France et nos groupes ont tendance à promouvoir ce type de solutions. Elles sont encore insuffisamment développées puisque j'ai recherché moi-même un café des aidants à proximité d'une ville sans le trouver. Cependant elles existent, y compris les groupes de parole et de soutien psychologique. Ces initiatives proposent également du soutien médical pour l'aidant, l'accompagnement affectant aussi sa santé, d'où la nécessité d'informer ces personnes qu'une palette de solutions existe. J'espère que la loi permettra la densification du maillage dans ce domaine sur l'ensemble du territoire.

Christian MAREY

Nous sponsorisons avec la Croix-Rouge une initiative appelée « Haltes répit-détente Alzheimer ». L'important étant d'empêcher l'isolement de ces personnes, plusieurs dizaines de maisons existent en France et permettent de bénéficier d'un espace et d'un temps de répit. L'aidé peut rester une demi-journée ou une journée dans la maison et l'aidant peut échanger avec d'autres aidants.

Patrick LELONG

Nous pouvons applaudir les intervenants. J'appelle Jean-Louis PEYRUDE à se rendre au pupitre. Nous adressons, Frédéric CAZENAVE et moi-même, un vif remerciement à Jean-Manuel KUPIEC et Laurent DUVIOLS qui ont travaillé avec nous avec beaucoup d'exigence à la préparation de ce 8e Débat.

8^e DÉBAT OCIRP Autonomie

Clôture

Jean-Louis PEYRUDE
Président de l'OCIRP

Mesdames, Messieurs, il me revient de conclure. Je le ferai rapidement.

Les débats des deux tables rondes ont été particulièrement riches. Un certain nombre d'éléments ont retenu mon attention. Les débats ont permis d'éclairer les enjeux globaux de la perte d'autonomie, d'établir un bilan de sa prise en charge et de s'interroger sur le regard porté sur la vieillesse dans notre société. Les résultats du Baromètre OCIRP France Info – *Le Monde* 2015 enregistrent la prise de conscience, l'attitude et le comportement des Français face au vieillissement et au problème de l'autonomie. La place et le rôle des Groupes de Protection sociale et de la Mutualité dans la prise en charge globale de la perte d'autonomie ont ainsi été mis en lumière. Cette matinée et le discours de Madame la Ministre Laurence ROSSIGNOL constituent une reconnaissance forte de nos organismes. La seconde table ronde a permis aux membres et partenaires de l'OCIRP d'exposer leurs visions, leurs actions et leurs projets : prospective, prévention, innovation, contrats d'assurance autonomie, Silver économie, objets connectés et bien vieillir, actions en direction des aidants, actions sociales et services, évolution des métiers et du rôle de l'assureur.

Acteurs à but non lucratif, nos organismes sont force de proposition et contribuent largement par l'ensemble de leurs actions, fondées sur les valeurs de solidarité et d'humanisme, à la prise en charge de nos aînés et à l'accompagnement des familles confrontées à la perte d'autonomie d'un proche.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement entre en vigueur. Cette loi constitue une première étape importante, porteuse de droits nouveaux, avec notamment le renforcement de l'allocation personnalisée de l'autonomie (APA) à domicile, une première reconnaissance des proches aidants, la valorisation de la prévention et une approche transverse à l'ensemble des politiques publiques pour favoriser l'adaptation de la société au vieillissement. Toutefois, la loi ne traite pas la question de la réduction du reste à charge en établissement ni celle plus globale du financement pérenne du risque de perte d'autonomie. Ce n'était d'ailleurs pas son ambition.

La question du vieillissement ne se résume certes pas à celle de la perte d'autonomie, mais une politique globale doit traiter cet aspect. Compte tenu des évolutions démographiques et des contraintes économiques, il s'agit d'un enjeu majeur de notre protection sociale qui concerne tous les citoyens quel que soit leur âge. Au cours des nombreux débats et rapports intervenus ces dernières années, plusieurs options de financement ont été évoquées. Elles sont diverses et ne sont pas nécessairement exclusives les unes des autres. Je ne les évoquerai pas ici, car nous en avons parlé. Nous concevons qu'il ne sera pas simple de faire un choix en ces temps de restriction budgétaire.

L'assurance complémentaire, qui est l'une des actions possibles pour assurer ce financement, est abordée dans le rapport annexé à la loi sous la forme de l'annonce d'une concertation sur les contrats d'assurance autonomie. Les entreprises et les branches professionnelles ont un rôle à jouer à nos côtés. Nous devons continuer à leur apporter des réponses, complémentaires à l'action publique. Les Groupes de protection sociale et la Mutualité sont porteurs de solutions qu'ils exercent dans le cadre de la solidarité du contrat collectif ou dans celui des décisions individuelles.

Je remercie l'ensemble des intervenants ainsi que nos partenaires, les Groupes de Protection sociale, la Mutualité, la Maison de la radio et Radio France, nos partenaires média *Le Monde*, France Info et LCP Assemblée nationale et vous tous pour votre attention et votre écoute.

Je terminerai en citant Victor Hugo : « *La vieillesse bien comprise est l'âge de l'espérance* ».